AUTORITÉ DE RÉGULATION
DU SECTEUR DE L'ENERGIE

ARSE
AUTORITÉ DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



RAPPORT D'ACTIVITES 2025

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS V

LISTE DES TABLEAUX VI

LISTE DES GRAPHIQUES VII

MESSAGE DU PRESIDENT VIII

CHAPITRE I : LE REGULATEUR ET SON ENVIRONNEMENT 14

CHAPITRE II : REALISATIONS ET PERFORMANCES OPERATIONNELLES 22

CHAPITRE III : ETAT DU SECTEUR DE L'ENERGIE 49

DIFFICULTÉS / RECOMMANDATIONS 63

TABLE DES MATIERES 64

ANNEXES 65

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABER	Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale
AES	Alliance des Etats du Sahel
AFUR	African Forum for Utility Regulators
ANEREE	Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
ARSE	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie
CIDPH	Comité Interministériel de Détermination des Prix des Hydrocarbures
COOPEL	Coopérative d'Electricité
COPIL	Comité de Pilotage
CVS	Cellule de Veille Stratégique
DDO	Diesel Distillate Oil
FIESS	Faso International Energy Supplier
HFO	Heavy Fuel Oil
IPP	Independant Power Producer
MEMC	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières
MVA	Mégavolt-Ampères
MWc	Mégawatt crête
MWh	Mégawatt heure
PCTEF	Procédures de Contrôle Technique, Économique et Financier
PIE	Producteur Indépendant d'Electricité
PSD	Plan Stratégique de Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
RNI	Réseau National Interconnecté
SAIDI	System Average Interruption Duration Index
SAIFI	System Average Interruption Frequency Index
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina
SONABHY	Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SPES	Société de Production d'Energie Solaire
WASCAL	West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land Use)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Avis conformes 22

Tableau 2: Décisions 23

Tableau 3: Documents soumis au Ministre chargé de l'énergie 23

Tableau 4: situation de la coopération nationale 24

Tableau 5: Situation de la coopération sous-régionale et internationale 25

Tableau 6: Synthèse de la performance de l'axe 1 25

Tableau 7: Etat des contrôles des unités de production 26

Tableau 8: Rencontre de synthèse du contrôle de la production 27

Tableau 9 : Etat des contrôles des unités de transport 28

Tableau 10: Rencontre de synthèse du contrôle du transport 29

Tableau 11: Etat des contrôles des unités de distribution 30

Tableau 12: Rencontres de synthèse du contrôle de la distribution 32

Tableau 13: Point des contrôles tarifaires effectués en 2025 35

Tableau 14 : Synthèse des performances de l'axe 2 36

Tableau 15: Cadres de concertations 37

Tableau 16 : Performance du PSD au 31 décembre 2025 39

Tableau 17 : Situation de la couverture médiatique 40

Tableau 18: Évolution de l'effectif du personnel selon le statut 42

Tableau 19: Evolution du personnel par catégorie 43

Tableau 20: Evolutions des mouvements du personnel 45

Tableau 21: Evolution de la masse salariale 46

Tableau 22: Dépenses sur les montants recouvrés au titre du budget 2025 48

Tableau 23 : Synthèse des performances de l'axe 3 48

Tableau 24 : Textes adoptés 50

Tableau 25: Données énergétiques du secteur en 2024 et 2025 51

Tableau 26: SAIFI et SAIDI 2025 53

Tableau 27: Indicateurs financiers clés de la SONABEL (FCFA) 55

Tableau 28: Indicateurs financiers d'Essakane Solar SAS (FCFA) 56

Tableau 29 : Indicateurs financiers de FIESS (FCFA) 57

Tableau 30: Indicateurs financiers de Zina Solaire (FCFA) 57

Tableau 31: Indicateurs financiers de SPES Ouagadougou (FCFA) 58

Tableau 32: Indicateurs financiers de Tilé Energie SAS 59

Tableau 33: Indicateurs financiers de DEDOUGOU SOLAIRE SA (FCFA) 60

Tableau 34: Indicateurs financiers de AFRICAREN (FCFA) 60

Tableau 35: Indicateurs financiers du secteur 62

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Synoptique de la politique énergétique nationale....14

Graphique 2 : Acteurs publics du secteur de l'énergie....15

Graphique 3 : Acteurs privés du secteur de l'énergie....16

Graphique 4 : Activités du secteur de l'énergie....16

Graphique 5 : Historique....17

Graphique 6 : Missions de l'ARSE....18

Graphique 7 : Organigramme de l'ARSE....19

Graphique 8 : Valeurs....19

Graphique 9 : Orientations stratégiques du PSD....20

Graphique 10 : Schéma organisationnel de la CVS....38

Graphique 11: Répartition du personnel selon le statut en 2025....42

Graphique 12 : Évolution de l'effectif du personnel selon le genre....43

Graphique 13: Répartition du personnel par catégorie en 2025....44

Graphique 14: Evolution du personnel selon la catégorie....45

Graphique 15: Répartition du budget par source de financement....47

Graphique 16 : Mix énergétique national [MWh]....52

Graphique 17 : Production nationale d›énergie vs importations en 2025....53

MESSAGE DU PRESIDENT



L'année 2025 a été marquée par la poursuite des réformes structurelles du secteur de l'énergie, orientées vers le renforcement de la résilience et de la sécurité énergétiques, ainsi que l'amélioration de la qualité des services. Dans ce contexte, les actions menées par l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) se sont inscrites dans les orientations de la politique énergétique nationale visant l'amélioration de l'accès des populations à des services énergétiques de qualité et la promotion de l'efficacité énergétique.

Le présent rapport annuel d'activités fait état des principales actions réalisées et des résultats au cours de l'année 2025. Il est élaboré conformément aux dispositions de l'article 29 du décret n°2020-0278/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020 relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de l'ARSE.

L'adoption du rapport d'activités 2025 suivant Décision N°2026-012/ARSE/CR du 30 juillet 2026 (Cf Annexe 1) s'inscrit dans la dynamique de la culture de redevabilité institutionnelle solidement ancrée au sein de notre structure depuis plusieurs années

Ce rapport s'articule autour de trois (03) grands chapitres portant respectivement sur le régulateur et son environnement, les réalisations et performances opérationnelles de l'ARSE ainsi que l'état du secteur de l'énergie assorti de difficultés et de recommandations.

En termes de performances globales, l'ARSE a enregistré un taux de réalisation physique de **96,65 %** des activités inscrites au Plan de Travail Annuel (PTA) et un taux d'exécution financière de **74,47%**. Ces résultats traduisent une amélioration des performances des actions visant le renforcement de la régulation technique, économique et financière, l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, le traitement des différends entre les acteurs, la protection des droits des acteurs du secteur ainsi que la consolidation des mécanismes de gouvernance.

Le cadre juridique et institutionnel renforcé

Au titre de l'amélioration du cadre juridique et règlementaire, l'ARSE a émis, en termes de conseil juridique, six (06) avis conformes. Elle a proposé trois (03) contrats-types et un cahier des charges-type au profit des acteurs du secteur de l'énergie.

En matière de gestion du contentieux, deux (02) décisions ont été adoptées et un (01) procès-verbal de conciliation a été établi, consécutivement à des différends survenus entre acteurs du secteur de l'énergie.

Dans le cadre de la vulgarisation du cadre législatif et réglementaire, des activités de sensibilisation sur le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'énergie ont été réalisées au profit de cinquante-quatre (54) acteurs de collectivités et parties prenantes de cinq (05) régions du pays.

En matière de protection des droits des acteurs du secteur, trois (03) activités d'information et de sensibilisation ont été organisées sur les droits et obligations des consommateurs et le règlement de service des opérateurs.

La régulation technique renforcée

Au titre de la régulation technique et tarifaire, quarante-quatre (44) unités de fournitures d'électricité ont été contrôlées et des opérateurs de trois (03) régions ont bénéficié de renforcement des capacités sur les Procédures de Contrôle Technique, Economique et Financier (PCTEF).

Dans le cadre du suivi de la demande en énergie électrique en 2025, une rencontre de concertation a été tenue avec la SONABEL sur les dispositions anticipatives qu'elle devrait prendre pour faire face à la période de forte chaleur.

En outre, trois (03) missions de contrôle tarifaire des opérateurs ont été réalisées ainsi qu'un contrôle de la mise en œuvre de la séparation

comptable des activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique par la SONABEL. De même, l'ARSE a déterminé pour l'exercice 2025, les seuils déclencheurs par la définition d'un couple de prix des hydrocarbures (HFO/DDO) livrés à la SONABEL par la SONABHY.

En matière de renforcement de la gouvernance et du dispositif de pilotage, le Conseil de régulation a adopté quatre (04) documents et créé trois (03) comités spécialisés. Les documents adoptés sont :

• un manuel de procédures administratives financières et comptables ;

• un rapport d'étude sur la cartographie des risques ;

• un plan annuel d'audit interne 2026 ;

• un code d'éthique et de déontologie.

Quant aux comités spécialisés, il s'agit du comité d'audit, du comité de gestion des risques et du comité d'éthique et de déontologie.

Des réformes engagées dans le secteur

Au niveau du secteur de l'énergie dans sa globalité l'adoption de six (06) textes réglementaires dont un (01) décret et cinq (05) arrêtés a contribué au renforcement du cadre juridique et institutionnel. Cette évolution traduit la volonté des pouvoirs publics de consolider les réformes engagées en vue d'une meilleure gouvernance du secteur.

Dans cette dynamique, deux (02) arrêtés interministériels signés le 30 janvier 2025 ont permis de réorganiser les tarifs de l'électricité dans le domaine de l'électrification rurale. Ces textes sont relatifs à la fixation des tarifs applicables aux consommateurs finaux de l'énergie électrique produite, importée, transportée et distribuée dans les localités électrifiées du domaine de l'électrification rurale. Ils concernent également les conditions de vente en gros de l'énergie électrique dans ledit domaine.

La production nationale en hausse

En matière d'approvisionnement énergétique, la production nationale a atteint 1 653 148 120 kWh, en hausse de **17,13 %** par rapport à 2024. Cette évolution traduit le renforcement des capacités nationales de production ainsi que les efforts consentis pour améliorer l'autonomie énergétique du pays. Parallèlement, les importations d'énergie se sont établies à 1 530 380 000 kWh, soit une progression de **12,71 %**.

La part de la production nationale dans le mix d'approvisionnement s'est établi à **52 %**, en progression de 1 point comparativement à 2024, témoignant d'une amélioration progressive de la couverture des besoins par les capacités nationales.

La configuration du mix énergétique national en 2025 est caractérisée par une prédominance de la production thermique **(72%)**, complétée par les contributions des énergies solaire **(24%)** et hydroélectrique **(4%)**.

Par ailleurs, la qualité de la fourniture de l'électricité a connu une amélioration notable en 2025, avec une réduction de **33 %** du nombre moyen de coupures par abonné (SAIFI) et une baisse de **65 %** de la durée moyenne des interruptions (SAIDI) par rapport à 2024.

En dépit des progrès réalisés, des défis demeurent, notamment l'indisponibilité de certaines données auprès des opérateurs ainsi que les insuffisances relevées dans la mise en œuvre de la loi 014-2017 et le décret 2020-0278 régissant le fonctionnement de l'ARSE et d'autres textes liés au secteur.

Au regard de ces difficultés, l'ARSE recommande la relecture de la loi 014-2017 et ses textes d'application. Elle reste engagée à accompagner les réformes en cours et à contribuer, avec l'ensemble des parties prenantes, à l'amélioration continue du service public de l'énergie au Burkina Faso.

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons !

Dr Jean-Baptiste KY

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

PRINCIPALES REALISATIONS

1 PERFORMANCES GLOBALES DE L'ARSE

- Exécution physique du PTA 2025 : **96,65%**
- Exécution financière du PTA 2025 : **74,47%**

2 RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Conseil juridique

- Six (06) avis conformes émis au profit du ministre chargé de l'énergie
- Trois (03) contrats-types et un (01) cahier des charges-type adoptés

Gestion du contentieux

- Deux (02) décisions et un (01) procès-verbal de conciliation relatifs à des différends opposant des acteurs du secteur

Vulgarisation du cadre législatif et règlementaire

- Cinq régions (05) couvertes par les activités de sensibilisation sur le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'énergie.

Protection des consommateurs

- Trois (03) localités couvertes par les activités d'information et sensibilisation sur les droits des consommateurs dans les provinces du Kadiogo et du Kouritenga.

3 RENFORCEMENT DE LA REGULATION TECHNIQUE, ECONOMIQUE ET TARIFAIRE

- Quarante-quatre (44) unités de fourniture d'électricité contrôlées ;
- Trois (03) régions couvertes par le renforcement des capacités des opérateurs du secteur
- Un (01) couple de prix de HFO/DDO défini lors de la détermination des seuils déclencheurs en guise de subventions des hydrocarbures au profit de l'opérateur historique
- Trois (03) missions de contrôle tarifaire des opérateurs

4 RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DU DISPOSITIF DE PILOTAGE

❖ OUTILS DE GOUVERNANCE ADOPTÉS

- Un manuel de procédures administratives financières et comptables ;
- Un rapport d'étude sur la cartographie des risques ;
- Un plan annuel d'audit interne 2026 ;
- Un code d'éthique et de déontologie.

❖ ORGANES MIS EN PLACE

- Mise en place d'une cellule de veille stratégique ;
- Un comité d'audit ;
- Un comité de gestion des risques ;
- Un comité d'éthique et de déontologie.

5 RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DE LA TRANSPARENCE

- Une meilleure visibilité des actions de l'ARSE à travers les médias et les réseaux sociaux.
- Publication régulière des décisions, rapports et études sur les plateformes de l'ARSE.
- Renforcement du dialogue avec les parties prenantes et les acteurs du secteur.

CHIFFRES CLES DU SECTEUR

1 DIMENSION JURIDIQUE



06
textes règlementaires
dont **01** décret
et **05** arrêtés
adoptés

2 PRODUCTION D'ÉNERGIE

1 653 148 120 kWh
de production nationale
(+17,13% par rapport à 2024)

1 530 380 000 kWh
d'importation
(+12,71% 2024/2025)

52% couverte par la
production nationale
(+1% par rapport à 2024)

3 INVESTISSEMENTS EN 2025

6 MWc et **4** MW thermique
de puissance installée ;

45 km de lignes HTB
et **1812** km de lignes HTA

3 nouveaux postes
de transport installés.

4 OFFRE ET DEMANDE À LA POINTE

560 MW
: offre en
puissance

607 MW
: demande en
puissance

5 QUALITÉ DE LA FOURNITURE DE L'ÉLECTRICITÉ

98 : SAIFI
(baisse du nombre de coupure
moyen par abonné de **33%**
en 2025 par rapport à 2024)

125h : SAIDI
(baisse des durées moyennes
de coupures par abonné de
65% en 2025 par rapport à 2024)

6 SITUATION FINANCIÈRE DU SECTEUR EN 2025

Chiffre d'affaires global:
349 854 371 376
FCFA

Valeur ajoutée globale créée :
93 645 443 484
FCFA

Résultat net global réalisé :
12 541 953 802
FCFA



CHAPITRE I :

LE REGULATEUR ET SON ENVIRONNEMENT

CHAPITRE I : LE REGULATEUR ET SON ENVIRONNEMENT

Ce chapitre présente le cadre global du secteur de l'énergie en mettant en exergue les orientations stratégiques et le cadre juridique, l'organisation institutionnelle du régulateur et son cadre stratégique d'intervention.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES, CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'ENERGIE

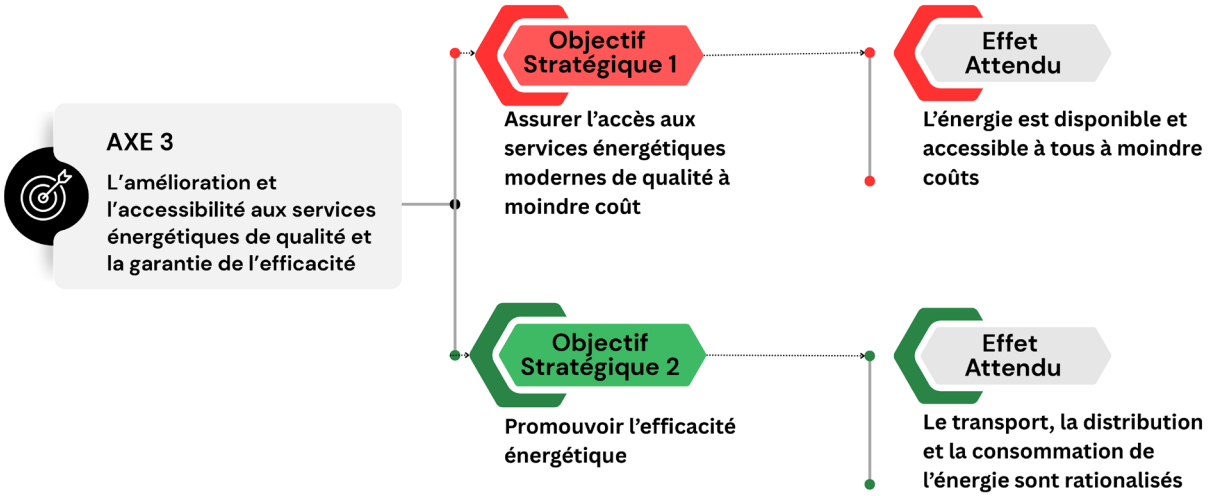
I.1. Politique énergétique nationale

Les interventions des acteurs du secteur de l'énergie s'inscrivent dans la politique sectorielle Transformations industrielles et artisanales 2018-2027 notamment en son axe stratégique 3 « l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique ».

L'objectif stratégique 3.1 de cet axe est d'« assurer l'accès aux services énergétiques modernes de qualité à moindre coût ». L'effet attendu est de rendre l'énergie disponible et accessible à tous à des coûts réduits à l'horizon 2027.

L'objectif stratégique 3.2 est de « promouvoir l'efficacité énergétique ». À travers cet objectif, il est attendu une rationalisation du transport, de la distribution et de la consommation de l'énergie.

Graphique 1 : Synoptique de la politique énergétique nationale



I.2.Cadre juridique et institutionnel du secteur

I.2.1.Cadre juridique

Le secteur de l'énergie est principalement régi par la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant règlementation générale du secteur de l'énergie (ci-après « la loi 014-2017 »).

Le secteur est également soumis à d'autres règlementations sectorielles et transversales. Il s'agit essentiellement des règlementations sur l'environnement, l'urbanisme, la commande publique, les partenariats public-privé, l'organisation territoriale et le foncier.

I.2.2.Cadre institutionnel

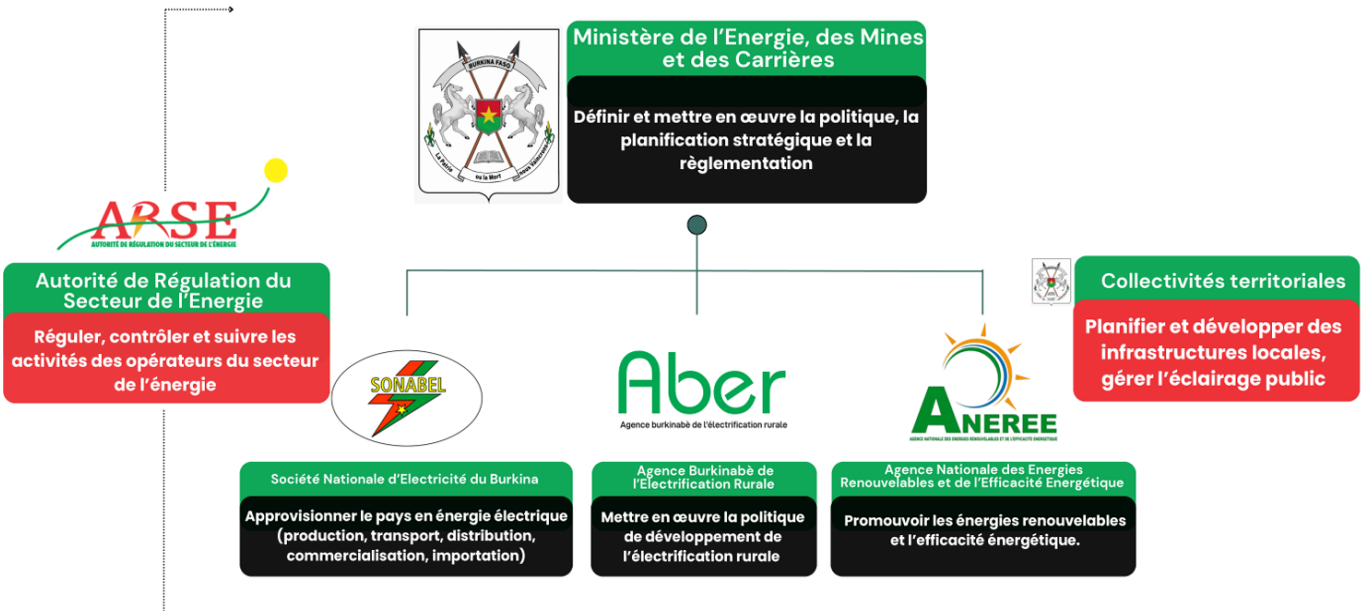
I.2.2.1.Les acteurs du secteur de l'énergie

Deux (02) catégories d'acteurs animent le secteur de l'énergie : les acteurs publics et les acteurs privés.

- Les acteurs publics

Les acteurs publics du secteur de l'énergie sont répertoriés comme suit :

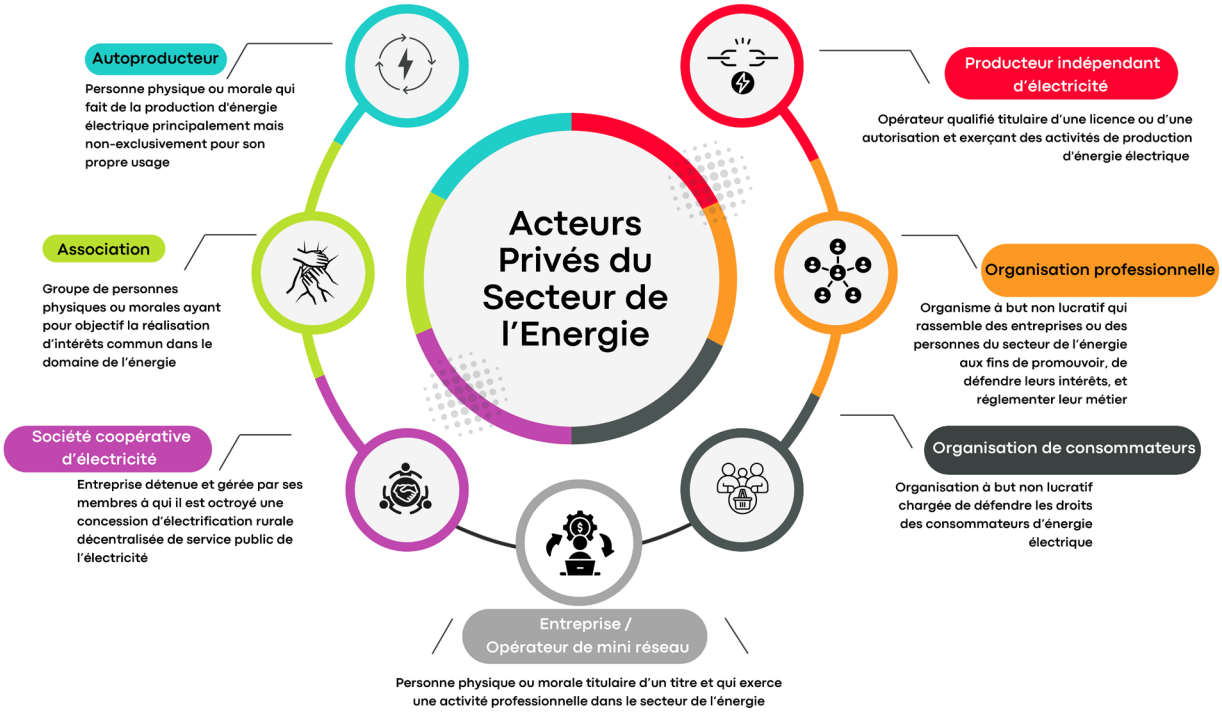
Graphique 2 : Acteurs publics du secteur de l'énergie



- Les acteurs privés

Les acteurs privés sont composés de :

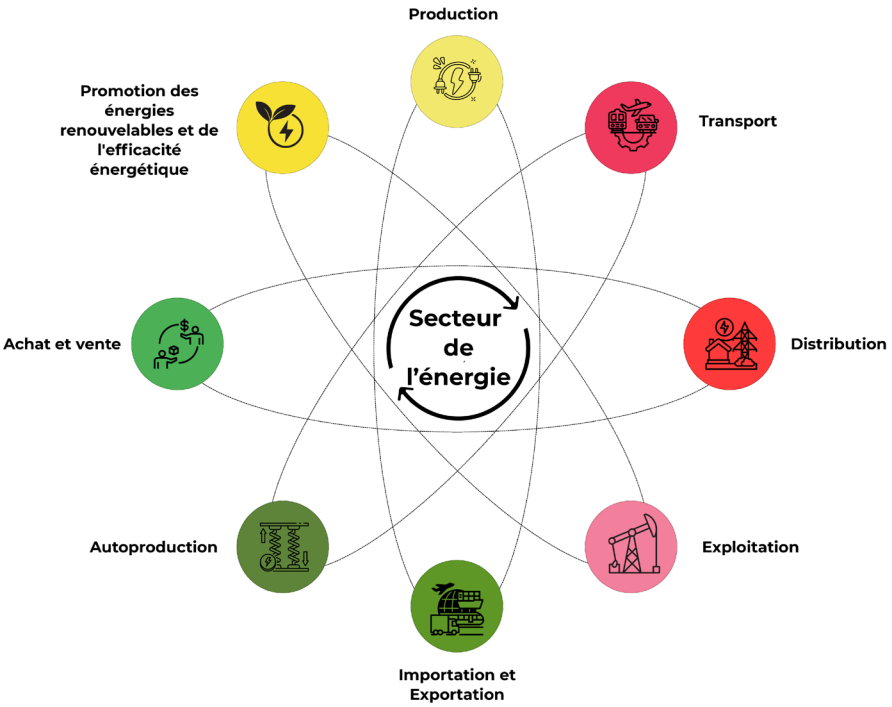
Graphique 3 : Acteurs privés du secteur de l'énergie



I.2.2.2. Les activités du secteur

Les activités du secteur de l'énergie sont constituées de :

Graphique 4 : Activités du secteur de l'énergie

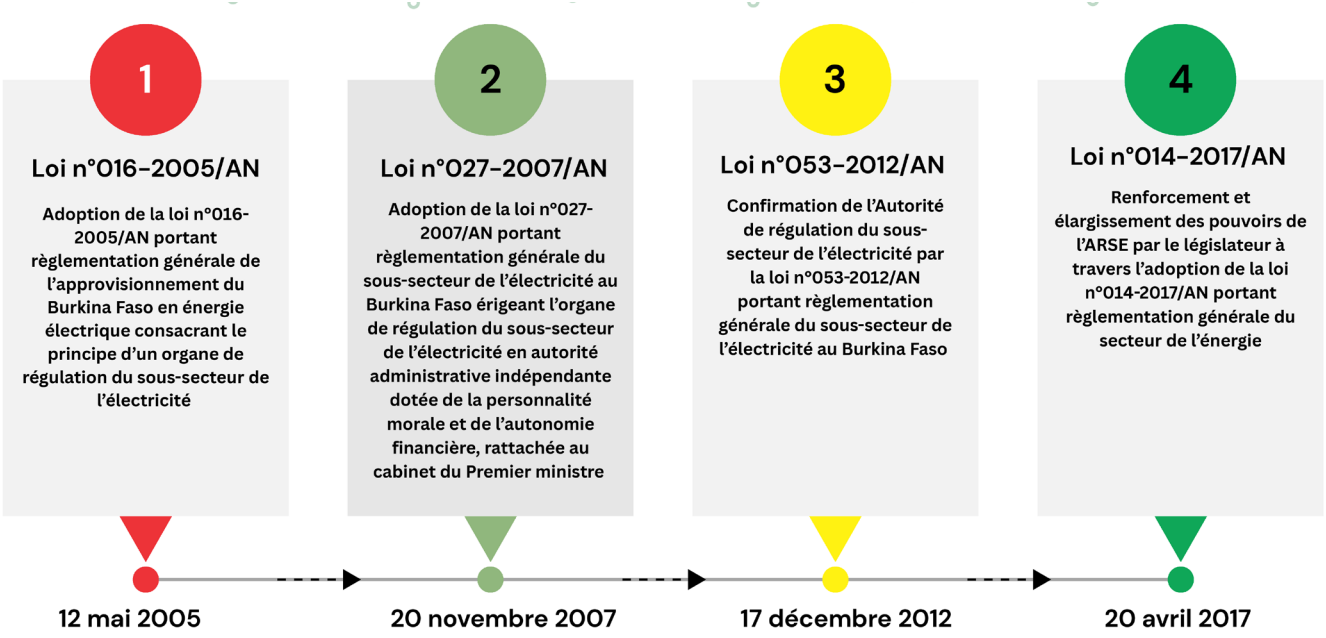


II. L'ARSE : HISTORIQUE, ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION

II.1. Historique

Les dates suivantes ont marqué la vie institutionnelle de l'ARSE :

Graphique 5 : Historique



II.2. Organisation institutionnelle

II.2.1. Les missions

Conformément à la loi n°014-2017, les missions de l'ARSE se présentent comme suit :

Graphique 6 : Missions de l'ARSE



II.2.2 Les organes de gouvernance

L'ARSE est composée d'un Conseil de régulation, d'un Secrétariat général et de directions opérationnelles.

- Le Conseil de régulation

Le Conseil de régulation est l'organe délibérant de l'ARSE. Il est composé de trois (03) membres dont un Président, qui assure également la fonction de Président de l'ARSE.

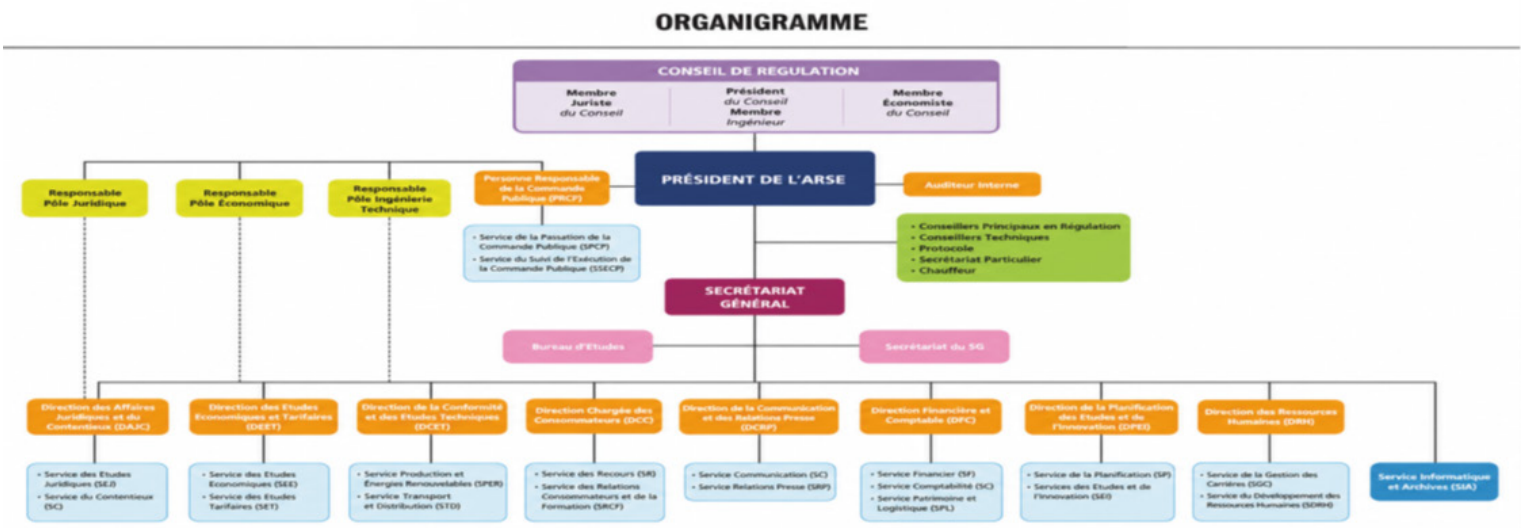
- Le Secrétariat général

Il est placé sous la responsabilité d'un Secrétaire général qui assure la gestion administrative, technique et la coordination des directions opérationnelles.

II.2.3.L'organigramme

L'organigramme de l'ARSE est schématisé comme suit :

Graphique 7 : Organigramme de l'ARSE



II.3. Cadre stratégique d'intervention

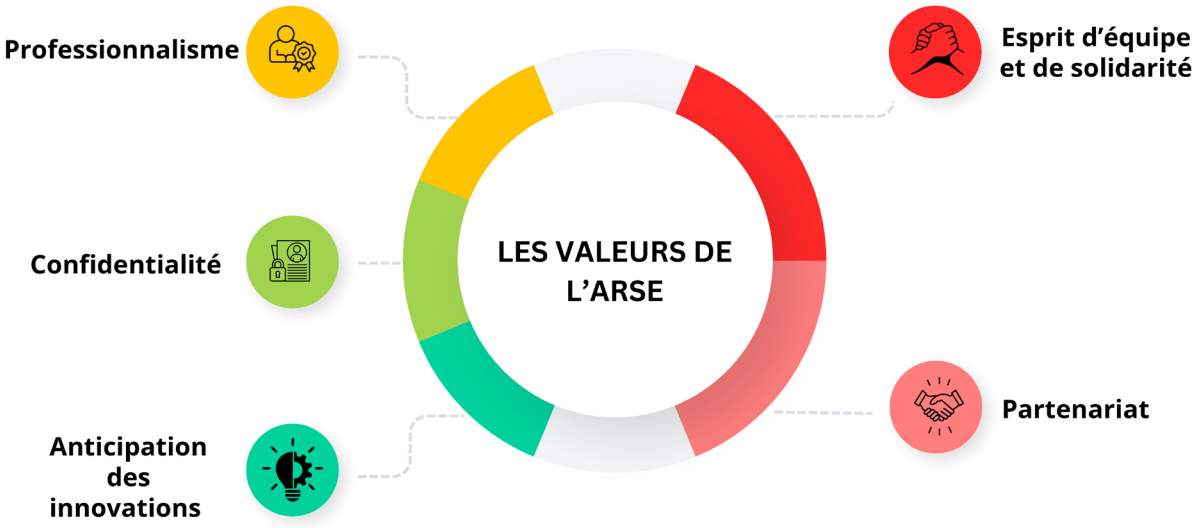
II.3.1. La Vision

La vision de l'ARSE est définie ainsi qu'il suit : « A l'horizon 2027, l'ARSE a développé sa notoriété et son image de marque au niveau national et s'impose comme un régulateur de référence dans la sous-région ».

II.3.2.Les Valeurs

L'action de l'ARSE repose sur les valeurs suivantes :

Graphique 8 : Valeurs



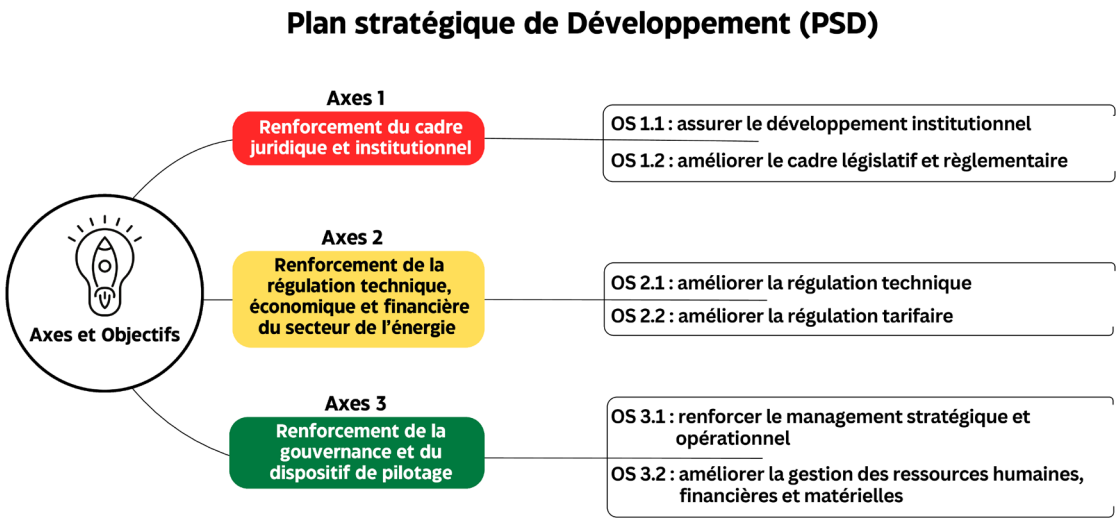
II.3.3. Objectif global

L'objectif global est de contribuer à accroitre la disponibilité et la qualité de l'énergie électrique à moindre coût. Il est articulé autour de trois (03) axes stratégiques.

II.3.4. Axes et objectifs stratégiques

Les axes et les objectifs stratégiques se résument comme suit :

Graphique 9 : Orientations stratégiques du PSD





CHAPITRE II :

REALISATIONS ET PERFORMANCES OPERATIONNELLES

CHAPITRE II : REALISATIONS ET PERFORMANCES OPERATIONNELLES

Au cours de l'année 2025, l'ARSE a réalisé ses activités en lien avec le renforcement du cadre juridique et institutionnel, le renforcement de la régulation technique, économique et financière ainsi que le renforcement de la gouvernance et du dispositif de pilotage.

I. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

I.1. Amélioration du cadre législatif et règlementaire

Les actions ont concerné principalement le conseil juridique, la gestion du contentieux, la vulgarisation des textes législatifs et règlementaires ainsi que la protection des consommateurs.

I.1.1. Conseil juridique et gestion du contentieux

Le conseil juridique s'est traduit par l'émission de six (06) avis conformes sur requête du Ministre chargé de l'énergie.

En matière de gestion du contentieux, l'année 2025 a été marquée par la prise de deux (02) décisions et d'un (01) procès-verbal de conciliation relatifs à des différends opposant des acteurs du secteur.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités visant l'amélioration du cadre législatif et règlementaire, l'ARSE a proposé trois (03) contrats-types et un (01) cahier des charges-type au Ministre chargé de l'énergie.

Les tableaux ci-après récapitulent les activités d'assistance juridique, de gestion du contentieux et les documents soumis en 2025.

Tableau 1: Avis conformes

AVIS CONFORMES	
1.	Avis conforme n°2025-001/PRIMATURE/ARSE du 12 février 2025 portant révision des prix de cession des hydrocarbures Diesel Distillate Oil (DDO) et Heavy Fuel Oil (HFO) livrés à la SONABEL par la SONABHY au titre de l'année 2025
2.	Avis conforme n°2025-001/ARSE/CR du 02 mai 2025 relatif à la demande de retrait de la gestion du service public de l'électricité à la Coopérative d'électricité de Bokin
3.	Avis conforme n°2025-002/ARSE/CR du 05 juin 2025 relatif à la demande de licence pour l'installation et l'exploitation d'une centrale thermique de production d'électricité d'une capacité de 20 MW à Dédougou par la société BIMA LIGHT SOLUTION SARL
4.	Avis conforme n°2025-003/ARSE/CR du 05 juin 2025 relatif à la demande de licence pour l'installation et l'exploitation d'une centrale thermique de production d'électricité d'une capacité de 20 MW à Ouahigouya par la société BIMA LIGHT SOLUTION SARL
5.	Avis conforme n°2025-004/ARSE/CR du 1er août 2025 relatif à la demande de transfert des licences de production d'énergie électrique de la société BUTEC ENERGIES ET SERVICES BURKINA pour l'installation de deux (02) centrales thermiques Diesel de 25 MW chacune, l'une à Kaya et l'autre à Koudougou, à la société BUTEC POWER GENERATION

AVIS CONFORMES	
6.	Avis conforme n°2025-005/ARSE/CR du 1er août 2025 relatif à la demande de licence pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité d'une capacité de 150 MWc avec stockage par batteries de 50 MWh à Téwaka, Commune rurale de Nobéré, province du Zoundwéogo, Région du Centre-sud, par la société BF SOLAR ENERGIE

Tableau 2: Décisions

N°	DECISIONS
1.	Décision n°2025-005/ARSE/CR du 25 février 2025 relative au différend qui oppose l'entreprise DJABOROU ENERGIE à l'Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER)
2.	Décision n°2025-006/ARSE/CR du 25 février 2025 relative au différend qui oppose la société Groupe Energie-Eau culture (GEEA) à l'Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER)

Tableau 3: Documents soumis au Ministre chargé de l'énergie

DOCUMENTS	
1	Contrat-type de transport national d'énergie électrique
2	Contrat-type de concession de distribution d'énergie électrique
3	Contrat de concession de transport et de gestion du réseau de transport d'électricité
4	Cahier des charges de la concession de transport et de gestion du réseau de transport d'énergie électrique

I.1.2. Vulgarisation des textes législatifs et règlementaires

L'ARSE a organisé, du 02 au 04 décembre 2025 à Tenkodogo, un atelier d'information et de sensibilisation des collectivités territoriales sur le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'énergie.

Cet atelier avait pour objectif de renforcer leur compréhension des textes réglementaires et de favoriser une meilleure appropriation des missions et mécanismes de gouvernance du secteur énergétique. L'activité a connu la présence effective de cinquante-quatre (54) participants venus des régions du Nakambé, du Nazinon, du Gulmu, de la Siriba et de la Tapoa.



Vue des participants à l'ouverture de l'atelier

I.2. Protection des consommateurs

Dans le cadre de sa mission de protection des droits des acteurs de l'énergie, l'ARSE a organisé trois (03) activités à savoir :

- un panel à l'occasion de la journée internationale de protection des droits des consommateurs le 14 mars 2025 à Ouagadougou sur le thème suivant : « Le Consommateur dans le secteur de l'énergie au Burkina Faso ». Il a connu la présence d'une cinquantaine de participants.
- une mission d'information des consommateurs le 12 juin 2025 à Kabeiga (province de Kouritenga) sur le règlement de service de la coopérative d'électricité de Kabeiga.

Les consommateurs étaient fortement mobilisés autour de l'activité à Kabeiga

- une mission d'information des consommateurs le 14 juin 2025 à Koupela sur le règlement de service de la SONABEL.

I.3. Coopération et partenariat

I.3.1. Coopération nationale

Dans le cadre de ses relations de coopération au niveau national, l'ARSE a participé aux activités suivantes :

Tableau 4: situation de la coopération nationale

N°	OBJETS /THEMES	PERIODE/ DATE	PARTENAIRE	LIEU
1	Rencontre avec le Ministre chargé de l'énergie sur l'état d'avancement du PAC_300	Mardi 21 janvier 2025	MEMC	Ouagadougou
2	Deuxième réunion du Comité de pilotage du projet PV2H	Mercredi 22 janvier 2025	WASCAL	Ouagadougou
3	Commémoration de la journée météorologique mondiale	Vendredi 21 mars 2025	ANAM	Ouagadougou
3	Atelier de restitution des travaux de deux sous-comités thématiques du cadre de concertation des acteurs de l'énergie	Du mardi 06 au mercredi 07 mai 2025	MEMC	Ouagadougou
5	Travaux du Comité national de suivi de la Stratégie de développement des pôles énergétiques (SDPE)UEMOA	Du mercredi 21 au vendredi 23 mai 2025	UEMOA	Ouagadougou
6	Participation à la Semaine des Energies et Energies Renouvelables d'Afrique (SEERA)	Du vendredi 07 au dimanche 09 novembre 2025	MEMC	Ouagadougou

Source : ARSE, 2025

I.3.2. Coopération sous-régionale et internationale

Au titre de la coopération sous-régionale et internationale, l'ARSE a participé aux rencontres suivantes :

Tableau 5: Situation de la coopération sous-régionale et internationale

N°	THEMES/OBJETS	PERIODE	PARTENAIRES	LIEU
1	Huitième session d'apprentissage par l'action sur les mini-réseaux électriques	Du mercredi 1er au jeudi 03 avril 2025	SMAP/Banque Mondiale	Lusaka/Zambie
2	Première rencontre des Autorités de Régulation du Secteur de l'Energie dans l'espace de la Confédération des Etats du Sahel (AES)	Du mardi 06 au jeudi 08 mai 2025	Régulateurs de l'énergie de la Confédération des Etats du Sahel (AES)	Bamako, Mali
3	Formation des adoptants de l'outil tarifaire des mini-réseaux AFUR	Du lundi 16 au jeudi 19 juin 2025	AFUR/AMDA	Accra/Ghana
4	Première réunion virtuelle des Présidents des Autorités de Régulation du Secteur de l'Energie dans l'espace de la Confédération des Etats du Sahel (AES)	Mardi 02 septembre 2025	Régulateurs de l'énergie de la Confédération des Etats du Sahel (AES)	Format webinaire
5	Réunions des points focaux des Autorités de Régulation du Secteur de l'Energie dans l'espace de la Confédération des Etats du Sahel (AES)	Réunion n°1 : 21 août 2025 : Réunion n°2 : 10 septembre 2025 : Réunion n°3 :16 septembre 2025 : Réunion n°4 : 01 octobre 2025 : Réunion n°5 : 14 octobre 2025 : Réunion n°6 : 29 octobre 2025 :	Régulateurs de l'énergie de la Confédération des Etats du Sahel (AES)	Format webinaire

Source : ARSE, 2025

En somme pour cet axe, les activités prévues ont été entièrement réalisées. Le tableau suivant précise la performance par objectif stratégique de l'axe.

Tableau 6: Synthèse de la performance de l'axe 1 "Renforcement du cadre juridique et institutionnel

Axes/Objectifs stratégiques	Activités	Taux d'exécution physique	Coût estimatif	Coût effectif	Taux d'exécution financière
Objectif stratégique 1 : Assurer le développement institutionnel	2	100%	28 000 000	26 295 000	93,91%
Objectif stratégique 2 : Améliorer le cadre législatif et règlementaire	5	100%	25 957 000	17 058 000	65,72%
Total Axe 1 :	7	100%	53 957 000	43 353 000	80,35%

Source : ARSE, 2025

II. RENFORCEMENT DE LA REGULATION TECHNIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE

II.1. Amélioration de la régulation technique

II.1.1. Cartographie des auto-producteurs

L'ARSE a engagé au cours de l'année 2025 une étude sur la cartographie des autoproducteurs d'énergie électrique.

Cette étude, qui se poursuivra en 2026, permettra à l'ARSE d'avoir des données statistiques concernant les autoproducteurs d'énergie électrique d'origine renouvelable d'une puissance d'au moins 10 kW.

II.1.2. Contrôle des unités de fourniture d'électricité

Les activités de contrôle des opérateurs se sont déroulées sur quarante-quatre (44) unités. Elles sont répertoriées dans les tableaux ci-après :

Tableau 7: Etat des contrôles des unités de production

Date de contrôle	Unités contrôlées	Opérateurs concernés	Objet de contrôle
11/02/2025	Centrale solaire de Kodeni	Kodeni Solar	Etat d'exécution de la maintenance Disponibilité de la puissance contractuelle Fonctionnalité des trackers
14/02/2025	Centrale hydroélectrique de Samendeni	SONABEL	Etat d'exécution de la maintenance des groupes hydrauliques Etat de fonctionnalité et de sureté des installations Responsabilité des ouvrages (non réceptionnés mais exploités par la SONABEL)
15/02/2025	Centrale solaire de Pâ	Tilé énergie	Etat d'exécution de la maintenance Disponibilité de la puissance contractuelle Efficacité du système de nettoyage semi-manuel des cellules
20/02/2025	Centrale thermique Bobo II	SONABEL	Disponibilité de plan de maintenance et des pièces de rechange Etat de fonctionnalité et de sureté des installations Disponibilité en puissance de la centrale pour faire face à la forte demande de mars, avril et mai
04/03/2025	Centrale hydroélectrique de Bagré	SONABEL	Etat d'exécution de la maintenance des groupes hydrauliques Etat de fonctionnalité et de sureté des installations Contribution attendue de la centrale durant la période de forte demande (mars, avril et mai)

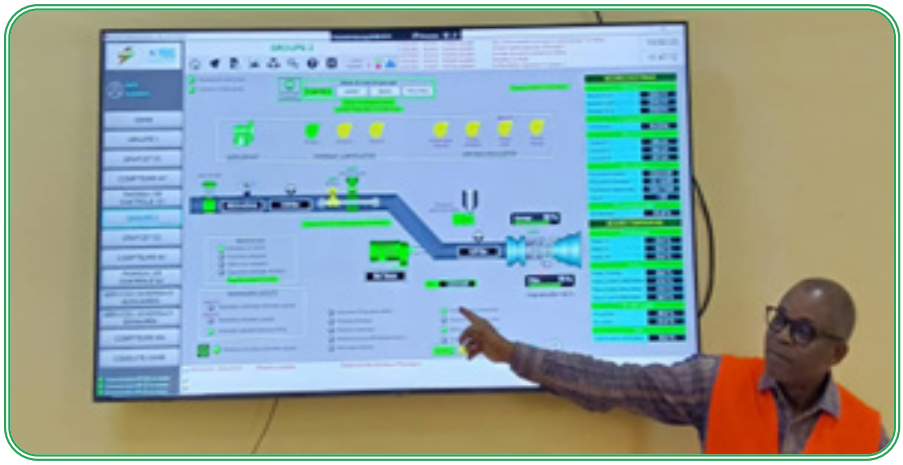
Date de contrôle	Unités contrôlées	Opérateurs concernés	Objet de contrôle
05/03/2025	Centrale solaire de Zano	QAIR Zano	Etat d'exécution de la maintenance Disponibilité de la puissance contractuelle Efficacité du système de nettoyage manuel des cellules
12/03/2025	Centrale solaire de Nagréongo	SPES	Etat d'exécution de la maintenance Disponibilité de la puissance contractuelle Difficultés d'exploitation
13/03/2025	Centrale solaire de Zagtouli Centrale solaire de Gonsin	SONABEL	Etat d'exécution de la maintenance en vue de la période de fortes demandes Disponibilité de puissance Difficultés d'exploitation
29/08/2025	Centrale thermique Komsilga	SONABEL	Disponibilité de plan de maintenance et des pièces de rechange Etat de fonctionnalité et de sureté des installations Disponibilité en puissance de la centrale
11/09/2025	Centrale thermique Ouahigouya	SONABEL	Disponibilité de plan de maintenance et des pièces de rechange Etat de fonctionnalité et de sureté des installations Disponibilité en puissance de la centrale

Source : ARSE, 2025

Tableau 8: Rencontre de synthèse du contrôle de la production

Date	Responsable(s)	Opérateur	Points d'échanges
23/09/2025	Département production hydraulique	SONABEL	Difficultés d'acquisition des pièces de rechange Etat de fonctionnalité et de sureté des installations Difficultés d'exploitation des centrales hydroélectriques de Samendeni et de Tourni-Nifiola

Source : ARSE, 2025



Contrôle de la centrale hydroélectrique de Samendeni

Constats

Le contrôle du segment production a concerné les centrales thermiques et solaires de la SONABEL, les centrales solaires privées et les centrales hydroélectriques. Les éléments de contrôle cités dans le tableau ont permis de faire les constations globales suivantes :

- les centrales de production thermiques contrôlées sont toutes dans un état de fonctionnement appréciable, en témoigne des taux de consommation spécifique (CS) de 211,04 g/kWh pour Komsilga et 214,10 g/kWh pour Bobo 2, toutes inférieures à 215 g/kWh, limite acceptable définie dans le Contrat Plan 2024-2028 Etat-SONABEL. Néanmoins, les taux de consommation HFO/(HFO+DDO) qui sont de **84%** pour chacune de ces deux (2) centrales, restent, quant à eux, à améliorer car inférieurs au seuil du Contrat Plan qui définit un taux ≥ **86%** pour 2025. Le rendement de chacune de ces centrales à atteint des taux reluisants de **98%**.
- la centrale hydroélectrique de Samendeni, rencontre des pannes récurrentes avec de longs arrêts pour maintenance corrective et nécessite une expertise poussée du constructeur pour un solutionnement définitif avant réception pour exploitation par la SONABEL ;
- le nettoyage des cellules de la centrale solaire de Pâ se fait manuellement car le tracteur n'a pas été fourni depuis son installation ;
- dans l'ensemble, le contrôle de l'exécution des programmes de maintenance des ouvrages avant-pointe (mars-avril-mai) dans les différentes unités visitées a permis de constater un taux d'exécution appréciable en fin février car supérieur à **80%** ;
- à part la centrale solaire de Zagtouli, aucune d'entre elles n'est munie de dispositif de prévision météorologique pourtant, contribuant à une planification optimisée de l'exploitation par le dispatching.

Recommandations

L'ARSE formule les actions suivantes :
- réalisation d'un diagnostic et d'un plan de remise à niveau distinct pour Bagré, Samendéni et les autres ouvrages hydrauliques (Kompienga, Tourni-Niofila) ;
-rendre obligatoire les dispositifs de système de prévision météorologique dans les cahiers des charges et programmer la mise à niveau des centrales existantes de la SONABEL et des IPP.

Tableau 9 : Etat des contrôles des unités de transport

Date de contrôle	Unités contrôlées	Opérateur concerné	Objet de contrôle
15/02/2025	Dispatching de Bobo	SONABEL	Fonctionnalité des systèmes de téléconduite et de télécommande
15/02/2025	Poste 225/90/34.5/33 kV de Pâ	SONABEL	Fonctionnalité des équipements du poste Niveau de maintenance réalisé et disponibilité des pièces de rechange

Date de contrôle	Unités contrôlées	Opérateur concerné	Objet de contrôle
03/03/2025	Poste 132/33 kV de Koupéla	SONABEL	Fonctionnalité des équipements du poste Niveau de maintenance réalisé et disponibilité des pièces de rechange Difficultés d'exploitation
03/03/2025	Poste 33/15 kV de Zano	SONABEL	Fonctionnalité des équipements du poste Niveau de maintenance réalisé et disponibilité des pièces de rechange
12/03/2025	Poste 132/90/33 kV se Ziniaré	SONABEL	Fonctionnalité des équipements du poste Niveau de maintenance réalisé et disponibilité des pièces de rechange
09/09/2025	Poste 90/33 kVde Ouahigouya	SONABEL	Fonctionnalité des équipements du poste Niveau de maintenance réalisé et disponibilité des pièces de rechange Difficultés d'exploitation
17/09/2025	Poste 225/90/33 kV de Ziniaré	SONABEL	Fonctionnalité des équipements du poste Niveau de maintenance réalisé et disponibilité des pièces de rechange
26/09/2025	Poste 132/90/33/15 kV de la Patte d'Oie	SONABEL	Fonctionnalité des équipements du poste Niveau de maintenance réalisé et disponibilité des pièces de rechange Etat des corrections du poste après l'incendie

Source : ARSE, 2025

Tableau 10: Rencontre de synthèse du contrôle du transport

Date	Responsable(s)	Opérateur	Points d'échanges
26/09/2025	Département transport	SONABEL	Niveaux d'avancement de la maintenance des lignes et postes Planification de la reprise des pylônes de la Kompienga sabotés en 2022
29/09/2025	Dispatching Ouaga	SONABEL	Fonctionnalité des systèmes de téléconduite et de télécommande Problématique de prévision des centrales solaires photovoltaïque Méthodologie de détermination des SAIFI & SAIDI

Source : ARSE, 2025

Constats

Les infrastructures de transport (postes, lignes, dispatching) des unités visitées sont dans un état de fonctionnement globalement appréciable même si quelques postes, comme celui de Kodeni, rencontrent des surcharges sur les transformateurs de puissance et de courant. Le software du SCADA au dispatching de Bobo est obsolète et ne permet plus une visibilité de toutes les installations électriques de la zone.

Le poste 132/33 kV de Koupéla ne dispose pas de sectionneur by-pass, limitant la flexibilité de son exploitation. Par ailleurs, des fuites d'huile sont constatées au niveau de son transformateur.

Recommandations

En vue d'une correction des non-conformités ci-dessus constatées, l'ARSE formule les actions suivantes à diligenter par la SONABEL :

- la mise à niveau ou le remplacement du SCADA du dispatching de Bobo;
- la normalisation du sectionneur by-pass et la correction des fuites sur un des transfos au poste de Koupéla ;
- la réalisation d'un plan de correction des ouvrages pour les unités de Samendeni, Koupéla et Bobo.

Tableau 11: Etat des contrôles des unités de distribution

Date de contrôle	Unités contrôlées	Opérateurs concernés	Objet de contrôle
10/02/2025	Distribution de Bama	COOPEL de Bama Kini	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL
14/02/2025	Distribution de Bobo	SONABEL	Etat d'exécution de la maintenance du réseau Niveau d'accessibilité des lignes Etat de congestion de la boucle 33 kV Existence d'un plan de recouvrement des impayés
06/03/2025	Distribution de : Komtoèga Gozéré Niagho	COOPEL de Komtoèga de : Komtoèga Gozéré Niagho	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL
08/09/2025	Distribution de Songnaaba	COOPEL de Songnaaba	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL
08/09/2025	Distribution de Yako	SONABEL	Etat d'exécution de la maintenance du réseau Niveau d'accessibilité des lignes Existence d'un plan de recouvrement des impayés
09/09/2025	Distribution de Gourcy	SONABEL	Etat d'exécution de la maintenance du réseau Niveau d'accessibilité des lignes Existence d'un plan de recouvrement des impayés
10/09/2025	Distribution de Ouahigouya	SONABEL	Etat d'exécution de la maintenance du réseau Niveau d'accessibilité des lignes Existence d'un plan de recouvrement des impayés
11/09/2025	Distribution de Nongfaire	COOPEL de Nongfaire	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Niveau d'accessibilité des lignes Etat des impayés clients et SONABEL
12/09/2025	Distribution de Niessega	COOPEL de Niessega	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL

Date de contrôle	Unités contrôlées	Opérateurs concernés	Objet de contrôle
24/09/2025	Distribution de Kulkienka	COOPEL de Kulkienka	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL
04/11/2025	Distribution de Saponé	COOPEL Saponé	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et d'apurement du passif avec la SONABEL
05/11/2025	Distribution de : Nioryida Lilgomdé	COOPEL de : Nioryida Lilgomdé	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL
05/11/2025	Distribution de Zanghogo	COOPEL de Zanghogo	Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL
07/11/2025	Distribution de Kaibo	COOPEL de Kaibo	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL
08/11/2025	Distribution de : Guirgo Kambo Konlobwamdé	COOPEL de : Guirgo Kambo Konlobwamdé	Etat d'exécution de la maintenance Etat de maintenance et d'extension du réseau Etat des impayés clients et SONABEL

Source : ARSE, 2025

Tableau 12: Rencontres de synthèse du contrôle de la distribution

Date	Responsables(s)	Opérateur	Points d'échanges
07/11/2025	Direction Agence Commerciale Manga		Plaintes des COOPEL face aux coupures d'eletricité des installations de la SONABEL pour maintenance de ses installations sans informations préalable Suspension depuis juin 2022 de la COOPEL de Zanghogo Gestion de la maintenance du réseau face au défi sécuritaire Informations sur le PCTEF Etat des impayés COOPEL
25/09/2025	Direction Agence Commerciale Kaya	SONABEL	Plaintes des COOPEL face aux coupures d'électricité des installations de la SONABEL pour maintenance de ses installations sans informations préalable Gestion de la maintenance du réseau face au défi sécuritaire Etat des impayés COOPEL Informations sur le PCTEF

Source : ARSE, 2025

Constats

Le contrôle du segment distribution a concerné les infrastructures de distribution de la SONABEL et celles des COOPEL. Malgré le défi sécuritaire, la maintenance des lignes, hormis celles des zones inaccessibles, est globalement satisfaisante. La zone du Nord (Yako-Gourcy-Ouahigouya) connait particulièrement l'arrivée périodique (août-septembre-octobre) de populations de roussettes entrainant des délestages le plus souvent la nuit, d'où un prolongement des temps d'intervention.

Le constat global au niveau des COOPEL révèle une capacité technique limitée à gérer un réseau électrique, un manque de ressources pour les extensions de réseaux dans leurs localités et l'inexistence de plan de recouvrement des impayés.

Recommandations

Au regard des constats ci-dessus, l'ARSE recommande :

aux structures techniques en charge de l'électrification rurale de veiller au renforcement des capacités opérationnelles des COOPEL ;

aux COOPEL de se doter de plans d'apurement de leurs dettes vis-à-vis de la SONABEL.

II.1.3.Renforcement des capacités des opérateurs

Les activités de renforcement des capacités ont consisté en la formation des opérateurs sur les Procédures de contrôle technique, économique et financier (PCTEF) dans les régions du Guiriko et du Nando, respectivement du 03 au 05 juin 2025 à Bobo-Dioulasso et du 25 au 27 juin 2025 à Koudougou. Ces deux sessions de formation ont permis de toucher une vingtaine d'opérateurs.



Les opérateurs ont salué l'initiative de la formation

II.1.4. Suivi de la gestion de la pointe

La SONABEL élabore et présente à l'ARSE un plan annuel de gestion de la pointe. Celui de 2024-2025 a été présenté au régulateur le 29 janvier 2025. Cette rencontre a permis de prendre connaissance de :

- l'état d'exécution de la maintenance programmée des ouvrages ;
- l'état d'avancement des projets de centrales thermiques d'urgence ;
- l'état de réparation des groupes en panne ;
- le niveau de contribution des interconnexions.

De l'exposé de la SONABEL, il est ressorti que :

- l'état d'avancement global de la maintenance est estimé à **90%** ;
- les projets de centrales thermiques d'urgence, qui devaient permettre d'offrir une puissance globale de 350 MW, connaissent de grands retards sur le terrain. Quelques projets comme ceux de Bobo 2, de Komsilga, de Koudougou et l'extension 17 MWc de Zagtouli connaissent quelques avancées ;
- la réparation des groupes thermiques a permis de reprendre 101 MW sur 113 MW ;
- des échanges seront engagés avec le Ghana et la Côte d'Ivoire en vue de négocier des suppléments de transit sur les interconnections.

II.2. Amélioration de la régulation tarifaire

II.2.1. Détermination des seuils déclencheurs de subventions

Conformément à l'arrêté interministériel n° 2016-343/MINEFID/MCIA/MEMC du 13 octobre 2016, les prix de cession des hydrocarbures aux centrales thermiques de la SONABEL doivent être révisés annuellement. A cet effet, l'ARSE a déterminé pour l'exercice 2025, les seuils déclencheurs du DDO et du HFO comme suit :

- DDO : **316 FCFA** / litre
- HFO : **209 FCFA** / litre

Le couple de prix retenu pour que la SONABEL reste à l'équilibre est de **(316 ; 209) FCFA** par litre de (DDO ; HFO). Ces seuils déclencheurs ont une implication sur la subvention de l'Etat au profit de la SONABEL.

Pour l'année 2025, le Gouvernement a prévu une subvention de soixante-quinze milliards **(75 000 000 000) FCFA** pour le combustible SONABEL. Si la SONABEL devait acheter au couple de prix **(316 ; 209) FCFA** par litre de (DDO ; HFO), et en appliquant la vérité de prix prévue par le CIDPH, le besoin de subvention reviendrait à Quatre-vingt-treize milliards sept cent trente-cinq millions quatre-vingt-quinze mille sept cent six **(93 735 095 706) FCFA** ; soit un gap de dix-huit milliards sept cent trente-cinq millions quatre-vingt-quinze mille sept cent six **(18 735 095 706) FCFA**.

Le rapport des travaux de détermination des seuils déclencheurs assorti de recommandations a été transmis au Camarade Premier Ministre suivant note n°2025-039/ARSE/SG/DSET du 13 février 2025.



Les participants à l'ouverture de la session de travail

II.2.2. Contrôle de la séparation comptable des activités des opérateurs

Le contrôle de la séparation comptable des activités de production, de transport, de distribution/commercialisation de la SONABEL a consisté en l'organisation d'une réunion entre l'ARSE et la SONABEL.

Les échanges ont permis de constater la non application de la décision n° 2023-022/ARSE/CR du 6 octobre 2023 portant règles et principes de séparation comptable des activités de production, transport, distribution/commercialisation de l'énergie électrique au Burkina Faso. L'ARSE a interpellé la SONABEL sur l'obligation légale et l'a instruit de prendre les dispositions pour la rendre effective suivant la note n°2025-153/ARSE/CR du 09 juillet 2025.

II.2.3. Contrôle tarifaire des opérateurs

En 2025, trois (03) missions de contrôle tarifaire ont été réalisées. Ces contrôles visaient principalement à vérifier la conformité des facturations de la SONABEL et des coopératives d'électricité (COOPEL) vis-à-vis de l'arrêté interministériel n°2024-025-0034/MEMC/MICA/MEF du 30 janvier 2025 portant fixation des tarifs applicables aux consommateurs finaux de l'énergie produite, importée, transportée et distribuée dans les localités électrifiées du domaine de l'électrification rurale et de l'arrêté interministériel N°2024-025-0035/MEMC/MICA/MEF du 30 janvier 2025 portant fixation du prix de vente en gros de l'énergie produite, importée, transportée et distribuée par la SONABEL dans le domaine de l'électrification rurale. Le point de ces contrôles est établi dans le tableau ci-après.

Tableau 13: Point des contrôles tarifaires effectués en 2025

Période de contrôle	Unité contrôlée	Nom de l'opérateur	Éléments contrôlés
04 au 08 novembre 2025	Axe Ouaga-Manga-Nobéré et Saponé	SONABEL et COOPEL (Saponé, Lilgomdé, Guirgho, Konlobwandé, Kaibo, Nioryida)	Application des arrêtés N°2024-025/0034 et 0035 ; facturation de gros et tarifs clients finaux.
17 au 22 novembre 2025	Axe Ouaga-Koudougou-Dédougou	SONABEL et COOPEL (dont Gounghin)	Conformité de la facturation de gros et des grilles tarifaires pour les clients finaux en milieu rural.
28 au 31 décembre 2025	Zones Centre et Centre-Ouest	SONABEL et COOPEL (Tialgo, Tiogo, Sao, Linoghin)	Conformité de la facturation et système de gestion financière/comptable.

Source : ARSE, 2025

Constat général

Les missions révèlent un non-respect généralisé de la nouvelle réglementation tarifaire :

- non-respect des tarifs de vente en gros de l'électricité en milieu rural : en effet la Taxe de Développement de l'Électricité (TDE), la taxe de soutien aux activités audiovisuelles de l'État (TSAAE) et les pénalités pour dépassement de puissance continuent d'être appliquées en dehors des dispositions prévues par les textes régissant la vente en gros de l'électricité en milieu rural.
- non-respect par les COOPEL contrôlées des tarifs applicables aux consommateurs finaux de l'énergie dans les localités rurales : les tranches de consommation ainsi que les montants des primes fixes ne sont pas appliqués conformément aux arrêtés.

Outre les non-conformités en lien avec l'application des tarifs règlementaires, le contrôle a permis de relever d'autres insuffisances à savoir :

- une faiblesse de gestion : la plupart des COOPEL ne disposent pas d'un système comptable structuré, se limitant souvent à de simples cahiers de recettes et dépenses.

- des arriérés de paiement envers la SONABEL : La plupart des COOPEL contrôlées ont des impayés vis à vis de la SONABEL qu'elles justifient, entre autres, par des pertes techniques importantes sur le réseau de distribution et des difficultés de recouvrement des factures auprès de leurs abonnés.
- un déficit d'information : la cause principale des manquements constatés est le défaut de diffusion et de sensibilisation des opérateurs sur les nouveaux textes règlementaires.

Le niveau de performance de la réalisation des activités au titre de l'axe 2 est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Synthèse des performances de l'axe 2 Renforcement de la régulation technique, économique et financière du secteur de l'énergie

Axe/objectifs stratégiques	Taux d'exécution physique	Coût estimatif	Coût effectif	Taux d'exécution financière
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer la régulation technique	91,67%	37 500 000	11 659 000	31,09%
Objectif stratégique 2.2 : Améliorer la régulation tarifaire	91,67%	55 000 000	53 998 000	98,18%
Total Axe 2 :	91,67%	**92 500 000**	**65 657 000**	**70,98%**

III. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DU DISPOSITIF DE PILOTAGE

III.1.Renforcement du management stratégique et opérationnel

III.1.1. Gouvernance institutionnelle et management des services

L'année 2025 a été marquée par :

- la finalisation des outils pour le renforcement de la gouvernance ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits des corps de contrôle de l'Etat ;
- la mise en place de comités spécialisés ;
- l'élaboration du plan annuel d'audit 2026.

III.1.1.1.Dispositif de renforcement de la gouvernance

En vue du renforcement de la gouvernance, le Conseil de régulation a adopté les outils ci-après :

- un manuel de procédures administratives financières et comptables ;
- un rapport d'étude sur la cartographie des risques ;
- un plan annuel d'audit interne 2026 ;
- un code d'éthique et de déontologie.

Il a été également mis en place des comités spécialisés, à savoir :

- un comité d'audit ;
- un comité de gestion des risques ;
- un comité d'éthique et de déontologie.

Ces comités seront opérationnalisés en 2026.

III.1.1.2.Etat de mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle de l'Etat

Les recommandations issues de l'audit organisationnel, fonctionnel, comptable et financier de l'ARSE, intervenu du 07 février au 05 mars 2024 et qui relèvent de la compétence de l'ARSE ont été intégralement mises en œuvre.

Les recommandations en cours de mise en œuvre sont celles nécessitant la prise d'actes par le Conseil de ministres et celles de l'audit du Compte de dépôt Trésor.

III.1.2. Animation des cadres internes de concertation

En vue du renforcement de la culture du dialogue au sein de l'institution, il a été adopté, par décision n°2025-015/ARSE du 04 juin 2025, les cadres de concertation au sein de l'ARSE. Les cadres de concertation institués sont :

Tableau 15: Cadres de concertations

N°	CADRE DE CONCERTATION	PERIODICITE
1	Assemblée générale (AG)	Une fois par an
2	Réunion du STAFF	Deux fois par an
3	Réunion du Cabinet	Une fois par trimestre
4	Comité de Direction (CODIR)	Une fois par trimestre
5	Réunion du Secrétariat général	Une fois par mois
6	Réunion de Direction	Une fois tous les deux mois
7	Réunion de Service	Une fois par mois

Source : ARSE, 2025

Au titre de l'année 2025, toutes les sessions des cadres de concertation ont été régulièrement tenues, soit un taux de réalisation de **100%**.

III.1.3.Veille stratégique

La mise en place d'une Cellule de Veille Stratégique (CVS) est effective et le personnel est outillé pour en assurer la conduite. Les activités réalisées dans ce cadre sont les suivantes :

- l'adoption de la note conceptuelle de la Cellule de veille stratégique ;
- la prise d'une décision portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement de la Cellule de veille stratégique ;
- l'organisation de deux sessions de renforcement des capacités des cadres de l'ARSE sur la veille stratégique.

Le schéma organisationnel de la CVS se présente comme suit:

Graphique 10 : Schéma organisationnel de la CVS



II.3.1.4.Système d'information

L'ARSE a engagé en 2025 l'élaboration de son Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) pour la période 2026-2030. Les activités réalisées dans ce cadre sont les suivantes :

- l'état des lieux du système d'information existant ;
- l'élaboration d'une cartographie des processus et des flux d'information internes.

III.1.5. Pilotage de la mise en œuvre du PSD

La mise en œuvre du PSD (2023-2027) affiche des résultats satisfaisants à mi-parcours.

L'année 2025 marque la troisième année d'opérationnalisation du référentiel.

La situation de mise en œuvre au 31 décembre 2025 met en évidence les résultats suivants :

Tableau 16 : Performance du PSD au 31 décembre 2025

N°	Indicateurs	Taux
1.	Taux d'exécution physique des activités	98,95%
2.	Taux d'exécution financière des activités	77,52%
3.	Niveau d'atteinte des cibles des effets attendus du PSD	73,67%
4.	Niveau de mise en œuvre des activités du plan d'actions du PSD	50%

Source : ARSE, 2025

Ces résultats sont le reflet du fonctionnement efficace du dispositif d'orientation, de pilotage et du suivi-évaluation. Le Comité de pilotage du PSD a tenu ses deux (02) sessions statutaires annuelles et l'état de mise en œuvre en 2025 a fait l'objet d'examen par le Conseil de régulation chargé de l'orientation stratégique.

En termes d'impact, les résultats satisfaisants enregistrés dans la mise en œuvre du PSD se sont traduits par le renforcement de la régulation à travers :

- le développement institutionnel de l'ARSE perceptible à travers l'intensification de sa collaboration avec les autres acteurs du secteur et son implication accrue dans les questions énergétiques ;
- le renforcement des outils de suivi et la structuration progressive du contrôle des activités des exploitants ;
- le renforcement des outils de management et des capacités opérationnelles et logistiques de l'ARSE.

III.1.6.Communication et visibilité

La communication institutionnelle constitue un levier stratégique de gouvernance publique, de transparence et de redevabilité. Elle participe, au niveau de l'ARSE à la crédibilité de la régulation, à la compréhension des décisions par les usagers et à la consolidation de la confiance entre l'État, les acteurs du secteur de l'énergie et les consommateurs.

En 2025, les principales actions de communication et de visibilité de l'ARSE étaient inscrites dans la mise en œuvre progressive du plan d'actions de la stratégie de communication, en cohérence avec le PSD 2023–2027. Elles se résument comme suit :

- **la couverture médiatique des activités de l'ARSE**

Dans le cadre du renforcement de la visibilité institutionnelle, quinze (15) activités de l'ARSE ont été couvertes par cinquante-neuf (59) médias. La situation de couverture des activités se présente comme suit :

Tableau 17 : Situation de la couverture médiatique

N°	Type de médias impliqués	Nombre
01	Presse audiovisuelle (radio et télé)	21
02	Presse écrite	10
03	Presse en ligne	28
Total	Total	59

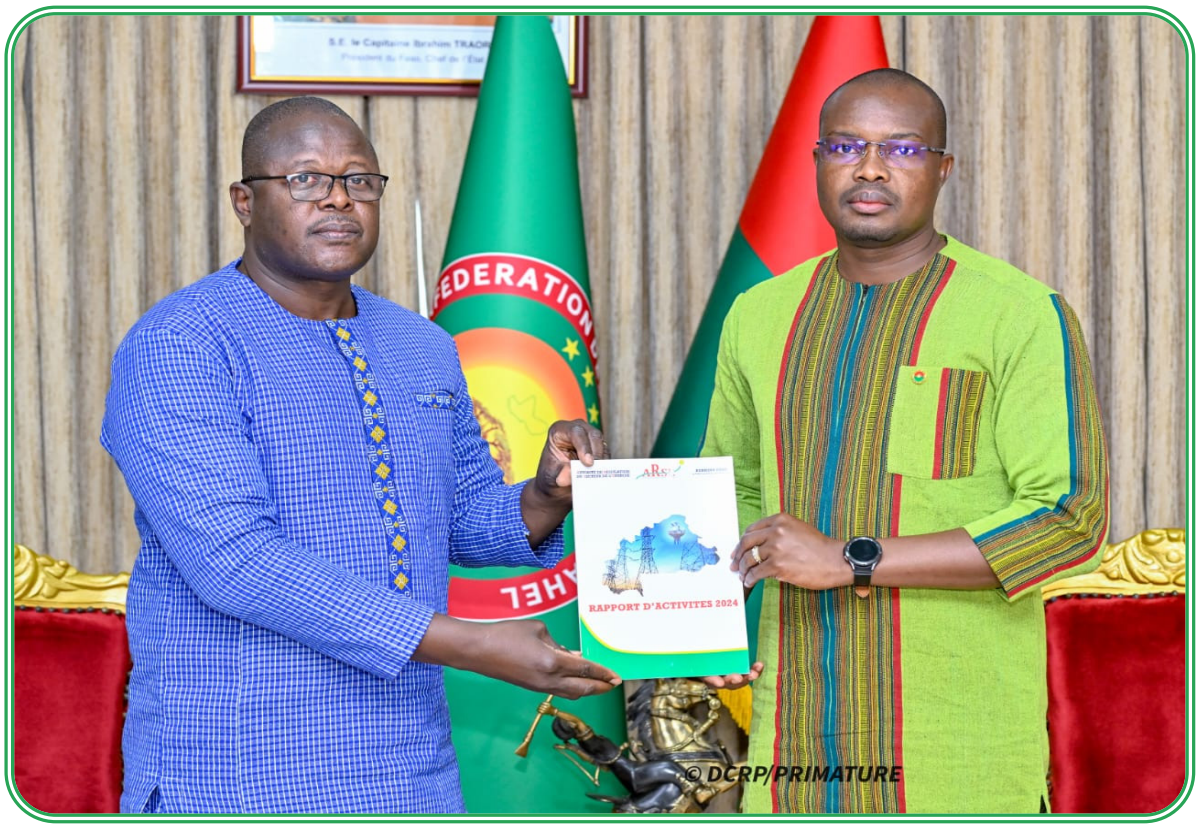
Source : ARSE, 2025

L'ARSE a également fait usage de ses propres canaux de communication, notamment le site Web institutionnel, la page Facebook ainsi que les groupes WhatsApp regroupant des parties prenantes.

- **la production du rapport annuel d'activités 2024**

En application de l'article 29 du décret n°2020-0278/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ARSE, l'institution a assuré en 2025 la production et la diffusion de son rapport annuel d'activités 2024.

Ce document remis à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre par le Président de l'ARSE le 12 août 2025 présente l'état du secteur de l'énergie en 2024 et la performance de la régulation, identifie les insuffisances et formule des recommandations. Il constitue un outil majeur de redevabilité institutionnelle et de transparence vis-à-vis des autorités publiques, des acteurs du secteur, des partenaires ainsi que des usagers.



Remise du rapport annuel d'activités 2024 par le Président de l'ARSE à SEM le Premier Ministre, le 12 août 2025 à la Primature

- **la production et la diffusion du Bulletin officiel**

Conformément à l'article 7 du décret n°2020-0278, deux (02) numéros du Bulletin officiel de l'ARSE ont été élaborés et publiés en 2025. Ces bulletins regroupent les lois, décrets, arrêtés, décisions, et autres textes relatifs à la régulation du secteur de l'énergie.

- **la production et la diffusion du journal « Le Régulateur de l'Énergie »**

En 2025, l'ARSE a produit deux (02) numéros du journal institutionnel « Le Régulateur de l'Énergie » numéros 14 et 15, publiés respectivement en juin et en décembre. Cet outil de communication institutionnelle comprend des rubriques telles que Actualités, Dossiers, Interviews, Audiences et Editorial.

- **la refonte du site web**

L'année 2025 a été marquée par la refonte de certains outils de communication institutionnelle, notamment le site web et le logo.

Le nouveau site web offre une meilleure ergonomie, une navigation optimisée et une structuration plus claire de l'information, en adéquation avec les exigences de transparence, d'accessibilité et de communication moderne.

En outre, l'animation des plateformes digitales se traduisant par l'hébergement, la maintenance technique et la mise à jour des contenus, a été régulièrement assurée.

- **la réalisation d'un film documentaire institutionnel**

Un film documentaire mettant en lumière les missions, les actions et les acquis de l'ARSE a été réalisé. Ce support audiovisuel est un outil stratégique de communication, de sensibilisation et de valorisation du rôle de l'ARSE auprès du public.

- **les relations presse**

Dans le cadre du renforcement de ses relations avec la presse, l'ARSE a organisé, du 28 au 30 octobre 2025 à Tenkodogo, un atelier d'information et de sensibilisation à l'intention des journalistes des régions du Nakambé, du Nazinon, du Goulmou, de la Sirba et de la Tapoa. Placé sous le thème « La régulation au service de la gouvernance et du développement du secteur de l'énergie au Burkina Faso : acquis, défis et perspectives », cet atelier a réuni une trentaine de journalistes de la presse écrite, en ligne et audiovisuelle. L'objectif de cette activité était de renforcer les capacités des professionnels des médias afin d'améliorer le traitement médiatique des questions relatives à la régulation du secteur de l'énergie. Les échanges ont permis aux acteurs de médias de mieux s'imprégner des enjeux de la régulation pour contribuer à une diffusion plus pertinente de l'information auprès du public.

- **les relations publiques**

En matière de relations publiques, l'ARSE a participé à la sixième édition de la Semaine des Energies et Energies Renouvelables d'Afrique (SEERA), tenue du 7 au 9 novembre 2025 à Ouagadougou, à travers l'animation d'un stand. Cette participation a contribué à renforcer la visibilité de l'ARSE à travers la présentation de ses principaux outils de communication.

Au total, 296 supports ont été distribués, dont 40 exemplaires du rapport annuel d'activités 2024, 20 exemplaires du bulletin officiel, 45 exemplaires du journal Le Régulateur de l'Energie, 94 dépliants institutionnels et 97 exemplaires du Guide du Consommateur. Le stand de l'ARSE a accueilli 281 visiteurs composés de représentants d'institutions publiques, de partenaires, de professionnels du secteur de l'énergie et du grand public.

III.2.Gestion des ressources humaines et financières

III.2.1.Gestion des ressources humaines

✦ *Situation des ressources humaines*

La situation des ressources humaines de l'ARSE et les activités de développement des compétences se présente comme suit :

- **Effectif du personnel**

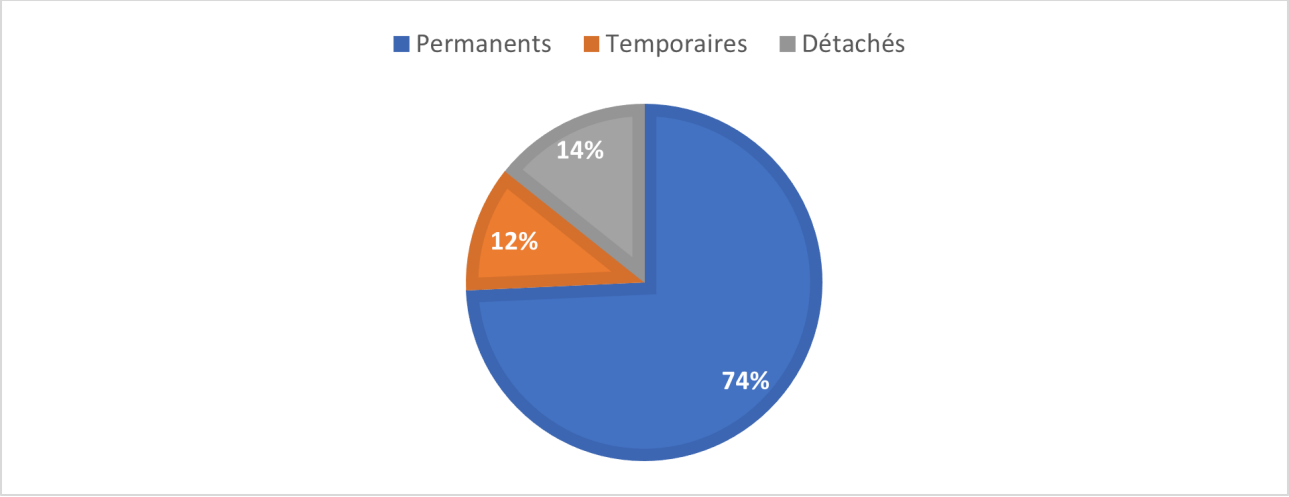
Tableau 18: Évolution de l'effectif du personnel selon le statut

Statut	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Permanents	14	14	18	18	26	+44%
Temporaires	0	2	5	5	4	-20%
Détachés	1	1	3	5	5	0%
TOTAL	15	17	26	28	35	25%

Source : ARSE, 2025

L'effectif du personnel est passé de vingt-huit (28) agents en 2024 à trente-cinq (35) agents en 2025, soit une progression de **25%**. La situation du personnel en 2025 se présente comme suit :

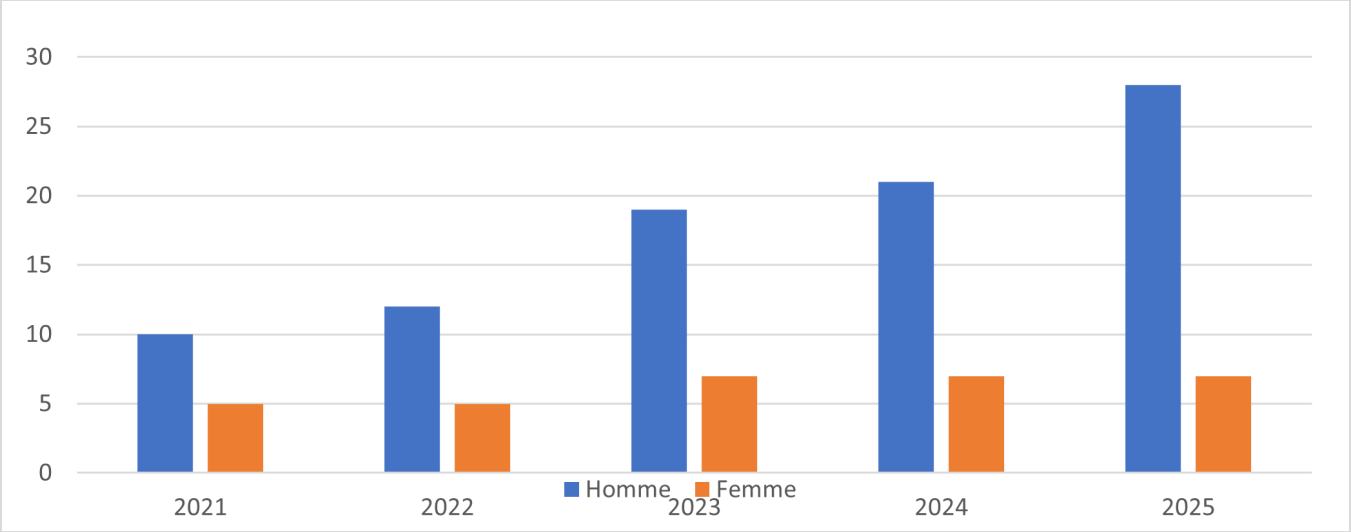
Graphique 11: Répartition du personnel selon le statut en 2025



- **Répartition du personnel selon le genre**

L'évolution du personnel de l'ARSE selon le genre se présente comme suit :

Graphique 12 : Evolution de l'effectif du personnel selon le genre



L'effectif des hommes est passé de 21 en 2024 à 28 en 2025, soit une progression de **33%**. Celui des femmes, par contre, n'a pas connu de changement en 2025. Le personnel de l'ARSE est composé de **80%** hommes et de **20%** de femmes.

- Evolution du personnel par catégorie

L'évolution du personnel est répertoriée dans le tableau ci-après :

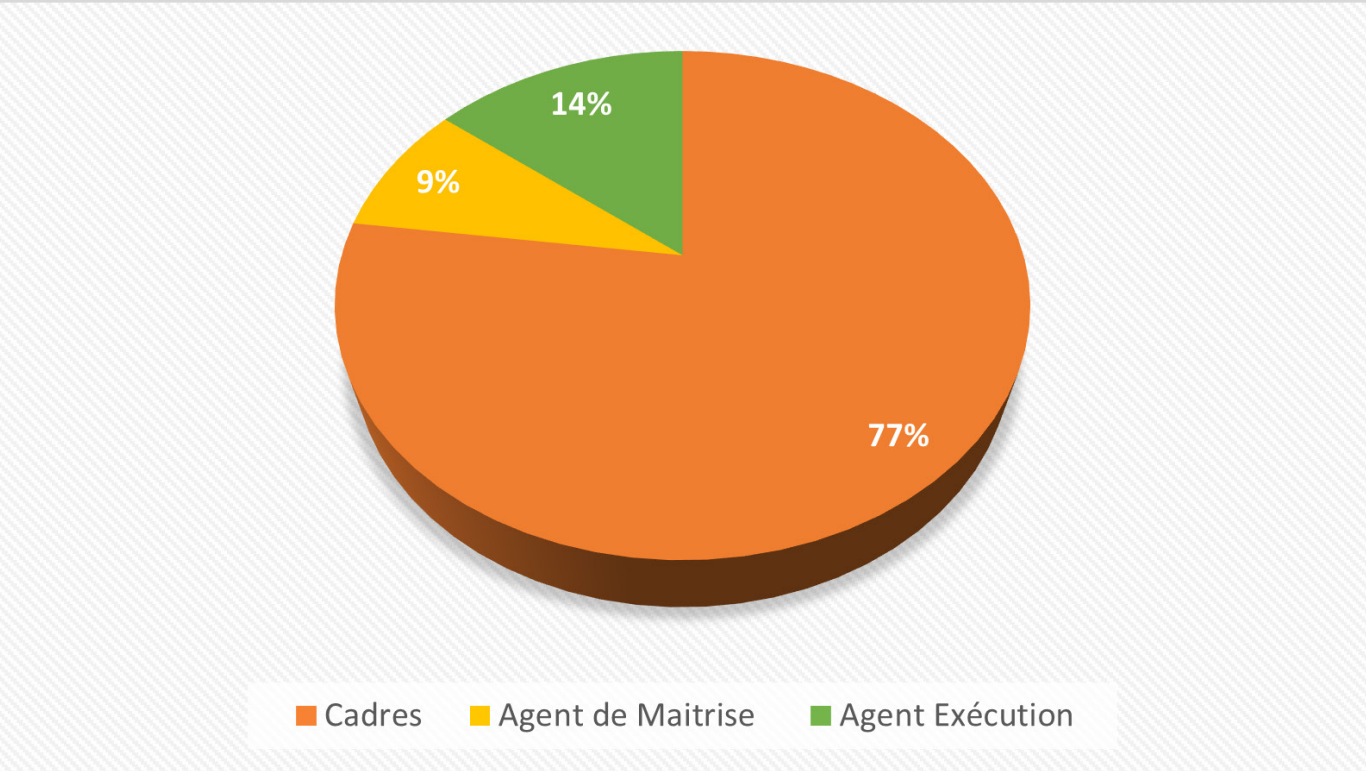
Tableau 19: Evolution du personnel par catégorie

Catégorie	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Cadres	11	11	17	19	27	**42%**
Agent de Maitrise	1	2	4	3	3	**0%**
Agent Exécution	3	4	5	6	5	**-17%**
TOTAL	15	17	26	28	35	**25%**

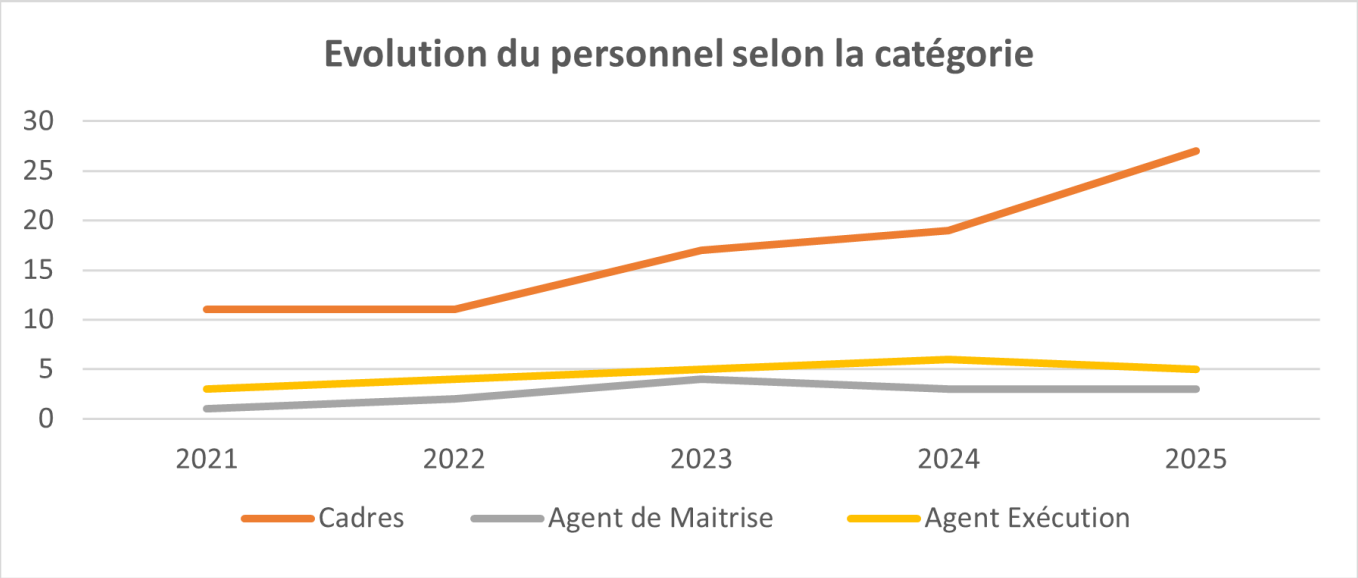
Source : ARSE, 2025

Au cours de l'année 2025, l'effectif des cadres est passé de dix-neuf (19) à vingt-sept (27) agents soit une augmentation de **42%** Le niveau de cette hausse se justifie par la nécessité pour le régulateur de disposer de cadres dont le niveau de technicité est élevé pour assurer convenablement la mission à elle confiée au regard des exigences du secteur. Par contre, l'effectif des agents d'exécution a baissé, passant de six (06) à cinq (05) agents. S'agissant des agents de maîtrise, leur effectif n'a pas connu d'évolution. La situation en 2025 se présente comme suit :

Graphique 13: Répartition du personnel par catégorie en 2025



Graphique 14: Evolution du personnel selon la catégorie



- **Mouvements du personnel**

Les mouvements du personnel sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 20: Evolutions des mouvements du personnel

MOUVEMENTS	MODE	2021	2022	2023	2024	2025
ENTREE		3	1	4	1	8
SORTIES	Retraite	0	1	0	0	0
	Décès	0	0	0	0	0
	Fin de contrat	0	0	1	1	1
	Démission	0	0	0	0	0
	Disponibilité	1	1	1	1	1
TOTAL SORTIES	TOTAL SORTIES	1	2	2	2	2
ECART ANNUEL	ECART ANNUEL	2	-1	2	-1	6
CUMUL DES ECARTS	CUMUL DES ECARTS	2	1	3	2	8

Source : ARSE, 2025

Au cours de l'année 2025, le personnel de l'ARSE a connu deux (02) sorties consécutives à la fin de contrat d'un agent et au renouvellement d'une position de disponibilité. Huit (08) entrées ont été également enregistrées dont six (06) cadres supérieurs et deux (02) cadres moyens.

- **Le ratio masse salariale/recettes propres**

Ce ratio détermine la proportion des recettes propres consacrée à la masse salariale. Pour l'année 2025, il est de **28%**.

- **Evolution de la masse salariale**

L'évolution de la masse salariale de 2024 à 2025 se présente comme suit :

Tableau 21: Evolution de la masse salariale

Années	2024	2025	Variation
Masse salariale (en F CFA)	384 188 591	539 463 063	**40,4%**

La masse salariale a progressé de **40,4%** entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique par l'accroissement de l'effectif du personnel de **25 %** sur la période.

✦ *Renforcement des capacités*

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de formation, l'ARSE a organisé au cours de l'année 2025, des formations pour le renforcement des compétences de ses agents. Au total vingt et un (21) sessions de formation sur vingt-cinq (25) prévues ont été réalisées au profit du personnel.

✦ *Vie sociale*

Le personnel de l'ARSE, réuni en assemblée générale, a mis en place une Mutuelle des travailleurs de l'ARSE en abrégée MUT-ARSE. Cette initiative vise à promouvoir la solidarité et à renforcer la cohésion sociale au sein de l'ARSE.

Dans cet élan, la Mutuelle a apporté son soutien au personnel à l'occasion d'une (01) naissance et de quatre (04) décès dans les familles de ses membres.

III.2.2.Gestion des ressources financières

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Décret n°2020-0278/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020, les ressources de l'ARSE sont composées de :

- une partie de la redevance énergétique perçue auprès des opérateurs du secteur de l'énergie ;
- des dotations budgétaires ou des subventions de l'Etat ;
- une partie des produits et des amendes ;
- d'autres financements, dons et legs compatibles avec l'obligation d'impartialité.

La situation de mobilisation des recettes et d'exécution des dépenses de l'ARSE se présente comme suit :

✦ *Prévisions budgétaires*

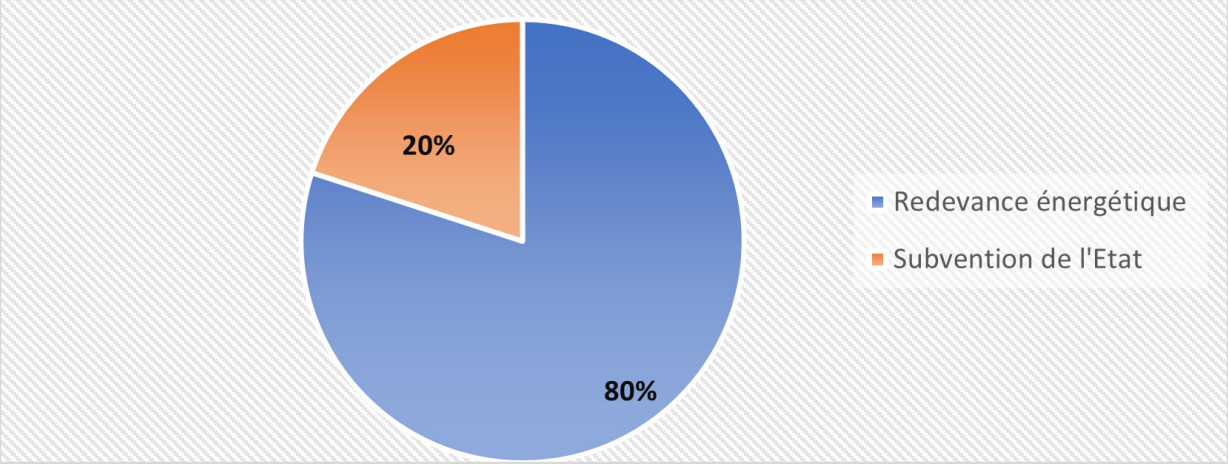
Pour l'exercice 2025, le budget initial de l'ARSE a été arrêté à la somme de deux milliards trois cent quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent treize **(2 349 898 313) FCFA**, suivant la décision n°2024-036/ARSE/CR du 25 septembre 2024.

Au cours de l'exécution budgétaire, pour tenir compte du niveau réel de mobilisation des ressources, le budget a été révisé à un milliard neuf cent quatre-vingt-seize millions six cent treize mille trois cent quarante-trois **(1 996 613 343) FCFA** suivant décision n°2025-016/ARSE/CR du 15 juillet 2025.

Il est réparti comme suit :

- Redevance énergétique : un milliard six cent six millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quarante-trois **(1 606 551 343) FCFA** ;
- Subvention de l'Etat : trois cent quatre-vingt-dix millions soixante-deux mille **(390 062 000) FCFA**.

Graphique 15: Répartition du budget par source de financement



La subvention de l'Etat représente **20%** du budget global et celle de redevance énergétique **80%**.

✦ *Réalisation des recettes budgétaires*

En fin d'exercice, les recettes totales réalisées se chiffrent à un milliard neuf cent trente et un millions six cent quarante-huit mille huit cent soixante-quinze **(1 931 648 875) FCFA** sur des prévisions actualisées de un milliard neuf cent quatre-vingt-seize millions six cent treize mille trois cent quarante-trois **(1 996 613 343) FCFA**, soit un taux de recouvrement de **96,75%** répartis comme suit :

une mobilisation de la subvention de l'Etat à hauteur de trois cent quatre-vingt-dix millions soixante-deux mille **(390 062 000) FCFA**, soit un taux de déblocage de **100%** ;

un recouvrement de la redevance énergétique à hauteur d'un milliard cinq cent quarante et un millions cinq cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-quinze **(1 541 586 875) FCFA** sur une prévision annuelle révisée d'un milliard six cent six millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quarante-trois **(1 606 551 343) FCFA**, soit un taux de recouvrement de **95,96%**.

✦ *Etat des dépenses*

Le montant total recouvré au titre de l'exercice 2025, un milliard neuf cent trente et un millions six cent quarante-huit mille huit cent soixante-quinze **(1 931 648 875) FCFA** a servi à prendre en charge les dépenses de l'exercice 2025 (investissements, salaires et frais de fonctionnement) à hauteur d'un milliard cinq cent cinquante-neuf millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent soixante **(1 559 465 260) FCFA**, soit un taux d'exécution de **80,73%**.

Tableau 22: Dépenses sur les montants recouvrés au titre du budget 2025

N°	DESIGNATION	RESSOURCES	DEPENSES	TAUX
1	Subvention de l'Etat	390 062 000	286 408 761	73,43
2	Redevance due par les Opérateurs du secteur de l'énergie	1 541 586 875	1 273 056 499	82,58
TOTAL		1 931 648 875	1 559 465 260	80,73

Source : ARSE, 2025

Le solde d'exécution d'un montant de trois cent soixante-douze millions cent quatre-vingt-trois mille six cent-quinze (372 183 615) F CFA sert à assurer les engagements restants:

- Acquisition de véhicules quatre roues ;
- Acquisition de terrain pour le siège de l'ARSE ;
- Réalisation de la cartographie des auto-producteurs ;
- Acquisition de matériels informatiques ;
- Recrutement du personnel ;
- Acquisition de mobilier de bureau ;
- Acquisition de matériels de bureau.

La situation globale d'exécution du budget 2025 est jointe en annexe 3.
La mise en œuvre des activités visant le renforcement de la gouvernance et du dispositif de pilotage fait ressortir des résultats satisfaisants. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des réalisations.

Tableau 23 : Synthèse des performances de l'axe 3 "Renforcement de la gouvernance et du dispositif de pilotage "

Axe/objectifs stratégiques	Activités	Taux d'exécution physique	Coût estimatif	**Coût effectif**	**Taux d'exécution financière**
Objectif stratégique 3.1 : Renforcer le management stratégique et opérationnel	**21**	**100%**	112 700 000	90 444 500	**80,25%**
Objectif stratégique 3.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	**15**	**92,40%**	279 257 000	201 482 350	72,15%
Total Axe 3	**36**	**96,83%**	**391 957 000**	**291 926850**	**74,48%**

Source : ARSE, 2025

La situation globale de la performance de mise en oeuvre des activités du PTA 2025 est présentée en annexe 2.



CHAPITRE III :

ETAT DU SECTEUR DE L'ENERGIE

CHAPITRE III : ETAT DU SECTEUR DE L'ENERGIE

L'état du secteur de l'énergie en 2025 met en exergue les évolutions dans ses dimensions juridique, technique et tarifaire et présente les indicateurs clés de performance au cours de l'année.

I. DIMENSION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE

I.1. Evolution du cadre juridique et institutionnel

L'année 2025 a été caractérisée par un renforcement progressif du cadre juridique et institutionnel du secteur de l'énergie, marqué par l'adoption de plusieurs textes réglementaires. À cet effet, un (01) décret ainsi que cinq (05) arrêtés ont été pris au cours de la période, traduisant la volonté du Gouvernement de poursuivre les réformes visant à améliorer la gouvernance et l'organisation du secteur.

Le tableau suivant récapitule les textes juridiques adoptés en 2025 :

Tableau 24 : Textes adoptés

N°	TEXTES ADOPTES
1.	Décret n°2025-0298/PRES/PM/MEMC/MEF du 21 mars 2025 portant adoption des règles techniques d'exploitation du réseau de transport de l'électricité (à titre de régularisation).
2.	Arrêté conjoint n°2025-147/MEMC/MEF du 09 avril 2025 portant création, objet, classification, administration, gestion et fonctionnement du Projet de développement de l'efficacité commerciale et de la réhabilitation d'ouvrages de distribution d'énergie
3.	Arrêté interministériel n°2024-25-0034/MEMC/MICA/MEF du 30 janvier 2025 portant fixation des tarifs applicables aux consommateurs finaux de l'énergie électrique produite, importée, transportée et distribuée dans les localités électrifiées du domaine de l'électrification rurale
4.	Arrêté interministériel n°2024-025-0035/MEMC/MICA/MEF du 30 janvier 2025 portant fixation du prix de vente en gros de l'énergie électrique produite, importée, transportée et distribuée par la Société Nationale d'Electricité du Burkina dans le domaine de l'électrification rurale
5.	Arrêté conjoint n°2025-262//MEMC/SG/DGE du 17 juillet 2025 portant adoption d'un contrat- type de rachat de l'excédent de l'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables
6.	Arrêté conjoint n°2025-263//MEMC/SG/DGE du 17 juillet 2025 portant attributions, composition et fonctionnement du comité technique en charge d'examiner les demandes de raccordement au réseau et de cession de l'excédent de production

Source : ARSE, 2025

I.2. Perspectives

En perspective, une réforme des Autorités Administratives Indépendantes (AAI) est engagée par les plus hautes Autorités.

II. DIMENSION TECHNIQUE

II.1. Données globales du secteur

Les chiffres caractéristiques consolidés de l'énergie du secteur en 2024 et 2025 sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25: Données énergétiques du secteur en 2024 et 2025

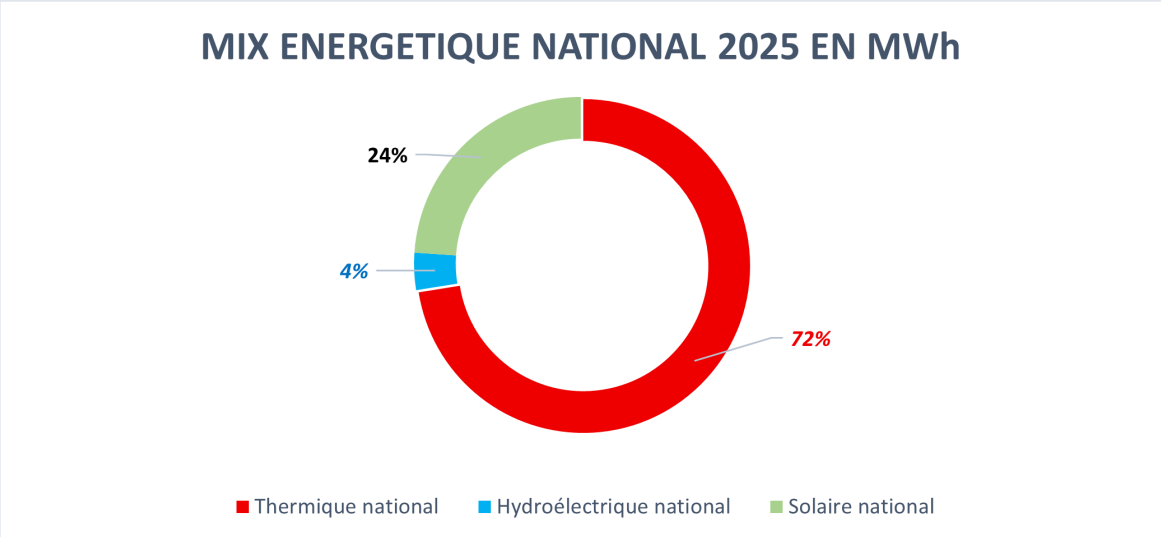
Désignation	Type de production/ Origine	Energie produite en 2024 [kWh]	Energie produite en 2025 [kWh]	Variation 2024/ 2025 [en %]
Production nationale d'énergie	Production nationale d'énergie	Production nationale d'énergie	Production nationale d'énergie	Production nationale d'énergie
SONABEL	Thermique	750144 848	908591 131	21,12
SONABEL	Hydroélectrique	97931 760	59451 777	-39,29
SONABEL	Solaire PV	95483 166	129292 127	35,41
FIESS	Thermique	240265 800	289550 200	20,51
Faso Biogaz	Thermique	180 766	0	-
SPES	Solaire PV raccordé au RNI	50718 532	49932 000	**-01, 55%**
KODENI SOLAIRE	Solaire PV raccordé au RNI	65184 000	70403 000	**08%**
TILE ENERGIE	Solaire PV raccordé au RNI	41763 127	49740 000	**19,10%**
QAIR ZANO	Solaire PV raccordé au RNI	39546 000	42106 000	**06, 47%**
ZINA SOLAIRE	Solaire PV raccordé au RNI	20327 303	55092 920	**171%**
ESSAKANE SOLAR	Solaire PV non raccordé au RNI	19650 000	20459 000	**04, 12%**
COOPEL	Raccordées au RNI	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
COOPEL	Non Raccordées au RNI	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
Thermique privé	Thermique privé total (connu)	240446 566	289550 200	**20,51%**
Solaire privé	Total solaire privé raccordé au RNI	227370 228	266262 890	**17,11%**
Importations d'énergie	Importations d'énergie	Importations d'énergie	Importations d'énergie	Importations d'énergie
HTB Côte d'Ivoire-Burkina	Imports d'énergie haute tension Côte d'Ivoire-Burkina Faso	200856 000	337580 000	**68,07%**
HTB Ghana-Burkina	Imports d'énergie haute tension Ghana-Burkina Faso	1110473 400	1115810 000	**0,48%**
HTA Ghana-Burkina	Imports d'énergie moyenne tension Ghana-Burkina Faso	38684 020	67710 000	**75,05%**
HTA Togo-Burkina	Imports d'énergie moyenne tension Togo-Burkina Faso	7807 309	9270 000	**18,85%**

Désignation	Type de production/ Origine	Energie produite en 2024 [kWh]	Energie produite en 2025 [kWh]	Variation 2024/ 2025 [en %]
Consolidation des données	Consolidation des données	Consolidation des données	Consolidation des données	Consolidation des données
TOTAL SONABEL [kWh]	TOTAL SONABEL [kWh]	943559 774	1097335 030	**16,30%**
TOTAL IPP [kWh]	TOTAL IPP [kWh]	467816 790	555813 090	**18,81%**
TOTAL PRODUCTION NATIONALE (SONABEL + IPP)	TOTAL PRODUCTION NATIONALE (SONABEL + IPP)	1411376 564	1653148 120	**17,13%**
TOTAL IMPORTS (HTB + HTA) [kWh]	TOTAL IMPORTS (HTB + HTA) [kWh]	1357820 729	1530380 000	**12,71%**
TOTAL ENERGIE 2025 (production nationale + importations)	TOTAL ENERGIE 2025 (production nationale + importations)	2769197 293	3183528 120	**14, 96%**
SAIFI	Nombre	146	98	**- 33 %**
SAIDI	Heures	358	125	**-65 %**
Rendement de Production/Transport en %		95,83	95,23	-0,60
Pertes de distribution (PT + PNT) en %		**11,37%**	**11,12%**	**-0,25%**

Source : ARSE, 2025

✦ *Situation du mix-énergétique national*

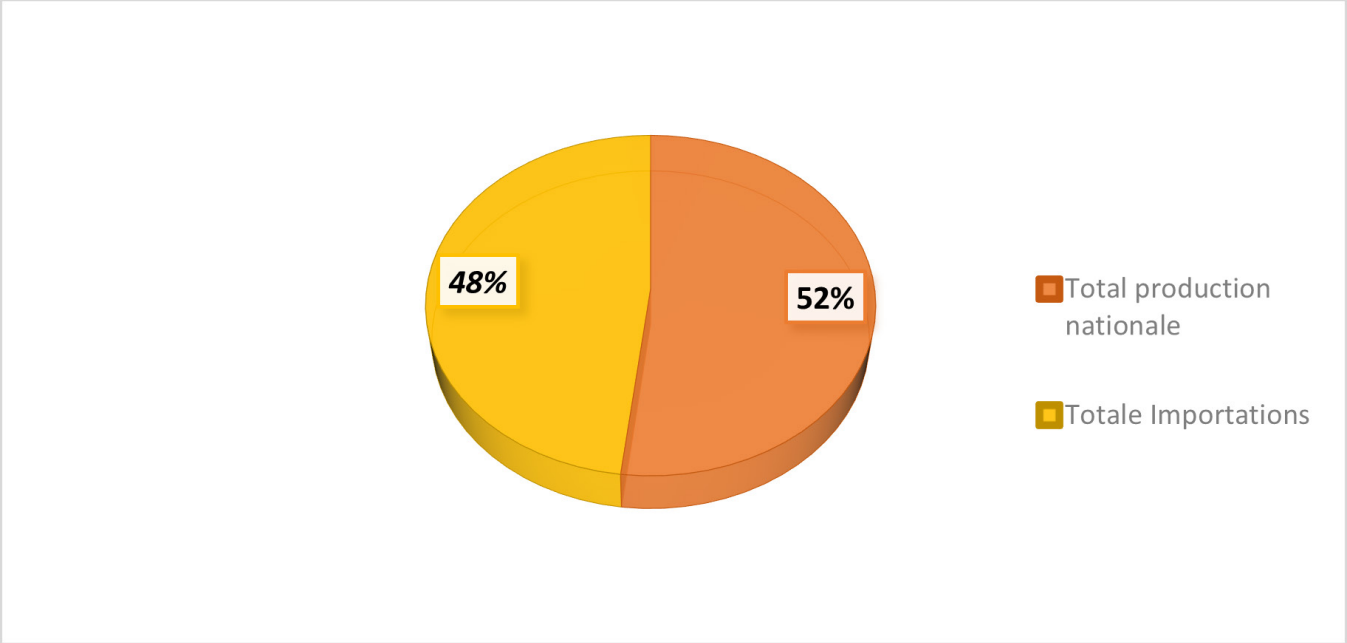
Graphique 16 : Mix énergétique national [MWh]



Le mix-énergétique national 2025 a connu une prédominance de l'énergie thermique à **72%**, du solaire à **24%** et de l'hydroélectricité à **4%** ; Cela s'explique par une baisse de **39,29%** de la production d'énergie des centrales hydroélectriques par rapport à 2024. Cette baisse est imputable à des pannes enregistrées à Bagré et à Samendeni.

✦ *Production nationale et importations*

Graphique 17 : Production nationale d›énergie vs importations en 2025



L'année 2025 a connu une dominance de l'utilisation des énergies nationales par rapport aux importations d'énergie avec respectivement **52%** contre **48%**.

II.2. Indicateurs de qualité

La qualité de la fourniture de l'électricité se définit, entre autres, à travers les indicateurs de performance du réseau que sont les SAIDI (Index de la Durée Moyenne du Système d'Interruption) et les SAIFI (Fréquence de la moyenne d'Interruption du Système) :

Tableau 26: SAIFI et SAIDI 2025

	Années					Variation 2025/2024
	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
SAIFI (Nombre)	85	82	88	146	98	**-33 %**
SAIDI (Heures)	69	77	87	358	125	**-65 %**

Source : Rapport d'activités 2025 de la SONABEL

L'Indice Fréquence de Coupure (SAIFI) et l'Indice Durée de Coupure (SAIDI) se sont fortement améliorés, respectivement de **33%** et de **65%** entre 2024 et 2025. Cette amélioration est due essentiellement à :

- l'accroissement de la production d'énergie solaire des centrales de la SONABEL (+ **35,41%**) et des IPP privés **(17%)** ;
- l'accroissement des importations (+**12,71%**) ;
- des interventions plus rapides de la SONABEL pour le dépannage des lignes affectées par des incidents.

II.3. Infrastructure et investissements dans le secteur

Le parc de production d'électricité a été renforcé en 2025 avec deux (2) nouvelles unités de production dont une (1) centrale solaire de 6 MWc à Dori et une (1) centrale thermique de 4 MW tractable. Le coût de ces investissements dans ce segment s'élève à quatre-vingt-quatorze milliards cinq cent sept millions neuf cent soixante-onze mille sept cent quatre-vingt **(94 507 971 780) FCFA**.

Les investissements dans les infrastructures de transport et distribution en 2025 s'élèvent respectivement à quatre milliards deux cent quatre-vingt-huit millions huit cent soixante-neuf mille huit cent trente **(4 288 869 830) FCFA** et vingt-quatre milliards neuf cent quarante-trois millions trente-six mille six cent quatre-vingt-quatre **(24 943 036 684) FCFA**. Ils se traduisent par la construction et la mise en service de 45 km de ligne haute tension de catégorie B et de 1812 km de lignes de distribution (haute tension A). En outre, trois (03) nouveaux postes ont été mis en exploitation.

Le coût total des investissements dans l'ensemble des segments du secteur en 2025 s'élève à cent vingt-trois milliards sept cent trente-neuf millions huit soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze **(123 739 878 294) FCFA**.

III. DIMENSION ECONOMIQUE ET TARIFAIRE

III.1. Etat des tarifs du secteur

Deux (02) arrêtés interministériels pris en 2025 réorganisent les tarifs de l'électricité dans le domaine de l'électrification rurale au Burkina Faso. Il s'agit de :

- l'arrêté interministériel n°025/0034 du 30 janvier 2025 portant fixation des tarifs applicables aux consommateurs finaux de l'énergie électrique produite, importée, transportée et distribuée dans les localités électrifiées du domaine de l'électrification rurale ;
- l'arrêté interministériel n°025/0035 du 30 janvier 2025 portant vente en gros de l'énergie électrique produite, importée, transportée et distribuée par la Société Nationale d'Électricité du Burkina dans le domaine de l'électrification rurale.

Pour les zones hors du domaine de l'électrification rurale, les tarifs sont définis par l'arrêté n°2023-382/MEMC/MEFP/MDICAPME du 29 septembre 2023 portant fixation des tarifs de vente de l'énergie électrique par la SONABEL.

III.2.Situation financière du secteur

III.2.1. Performance par opérateur

Les performances des opérateurs du secteur, hormis les COOPEL pour lesquelles les données ne sont pas disponibles, se présentent comme suit :

1.SONABEL

Les informations financières de la SONABEL pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, comparées à l'exercice précédent (2024), telles qu'elles ressortent des états financiers sont les suivantes :

Tableau 27: Indicateurs financiers clés de la SONABEL (FCFA)

Indicateur	Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'Affaires	**325 882 106 080**	**285 047 744 001**
Valeur ajoutée	**78 708 185 466**	**75 640 643 938**
Résultats d'exploitation	**14 210 460 806**	**16 773 687 006**
Résultat net	**8 442 700 056**	**12 080 342 671**
Trésorerie net	**45 791 014 614**	**57 026 609 602**

Source : Etats financiers SONABEL, 2025

Commentaires

✦ *Chiffre d'Affaires (CA) :*

- le CA global a progressé de **14,3%** par rapport à 2024 ;
- il est principalement porté par la vente d'électricité, qui représente **300 448 078 969 FCFA**, soit **92,2%** de l'activité ;
- les autres revenus proviennent des services vendus **(4%)** et des produits accessoires **(3,8%)**.

✦ *Valeur Ajoutée (VA) :*

elle a progressé de **4,05 %**, passant de **75 640 643 938 FCFA** en 2024 à **78 708 185 466 FCFA** en 2025.

✦ *Résultat d'Exploitation (RE) :*

il a chuté de **15,28 %** passant de **16 773 687 006 FCFA** en 2024 à **14 210 460 806 FCFA** en 2025. En somme, l'entreprise a créé davantage de richesse, mais ses charges d'exploitation ont absorbé une part croissante de cette richesse.

✦ *Résultat Net :*

Bien que la société ait enregistré un résultat bénéficiaire en 2025, on observe une baisse du bénéfice net de **30%** en 2025 (passant de **12 080 342 671 FCFA** en 2024 à **8 442 700 056 F CFA** en 2025).

✦ *Trésorerie :*

elle est en diminution de **19,70%** à la clôture de l'exercice 2025 par rapport à l›année précédente.

Recommandation à l'endroit de la SONABEL :

Réaliser un diagnostic de soutenabilité faisant ressortir les coûts, dette, créances, subventions, pertes, investissements et trajectoire de redressement.

2.Essakane Solar SAS

Les informations financières pour la société Essakane Solar SAS concernant les exercices 2025 (clôturé au 31/12/2025) et 2024 (clôturé au 31/12/2024), extraites des états financiers fournis sont :

Tableau 28: Indicateurs financiers d'Essakane Solar SAS (FCFA)

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'Affaires	2 217 462 709	2 296 684 522
Valeur Ajoutée	1 698 782 083	1 606 971 364
Résultat d'Exploitation	150 775 540	-145 227 515
Résultat Net	179 534 981	-325 737 050
Trésorerie Net	1 284 076 611	862 591 574

Source : Etats financiers Essakane Solar SAS, 2025

Commentaires :

- Chiffre d'Affaires : il est constitué à **100%** par l'activité de production et de distribution d'électricité. La légère baisse de **3%** entre 2024 et 2025 est expliquée par la non-vente de crédits carbone et la variation du cours du Dollar US par rapport au FCFA.
- Valeur Ajoutée (VA) : avec une hausse de **5,71 %**, ESSAKANE SOLAR montre une consolidation de son activité de production. Cette croissance de la VA indique que l'entreprise a réussi à accroître sa contribution économique brute au secteur énergétique malgré une légère baisse de son chiffre d'affaires sur la même période.
- Résultat d'Exploitation (RE) : l›élément majeur est le basculement vers un résultat positif en 2025 avec un taux d'évolution de **203,82%**. L'entreprise a réussi à couvrir l'intégralité de ses charges d'exploitation (salaires, amortissements, impôts de production) par sa richesse créée (Valeur Ajoutée).
- Résultat Net : la situation de l'entreprise est déficitaire en 2024 malgré le bénéfice enregistré en 2025. Le résultat net de l'exercice 2024 a été affecté en «report à nouveau».
- Trésorerie : la variation positive de la trésorerie nette sur la période 2025 s'élève à **421 193 836 FCFA**.
- Dettes financières : On note un remboursement intégral et anticipé de la dette de **2 365 118 690 FCFA** en 2025, suite au rachat des actions par IAMGOLD Essakane SA.

3.Faso International Energy Supplier Services (FIESS)

Pour l'entité Faso International Energy Supplier Services (FIESS), les données financières extraites pour les exercices 2025 et 2024 (exprimées en FCFA) sont :

Tableau 29 : Indicateurs financiers de FIESS (FCFA)

Rubriques	Année 2025	Année 2024
Chiffre d'Affaires	8 111 660 573	7 826 002 787
Valeur Ajoutée	4 136 053 557	3 793 813 915
Résultat d'Exploitation	5 543 059 584	-1 241 542 780
Résultat Net	3 868 245 521	-1 280 672 780
Trésorerie Net	181 933 912	1 631 738 592

Source : Etats financiers FIESS, 2025

Commentaires :

- Chiffre d'Affaires (CA):Le chiffre d'affaires affiche une croissance de **3,65 %**, passant de **7 826 002 787 FCFA** en 2024 à **8 111 660 573 FCFA** en 2025. Cette progression témoigne d'une dynamique commerciale positive et d'une augmentation du volume des travaux et services vendus au cours de l'exercice 2025.
- Valeur Ajoutée (VA) : elle a progressé de **9,02 %**, passant de **3 793 813 915 F CFA** en 2024 à **4 136 053 557 F CFA** en 2025.
- Résultat d'Exploitation (RE) : il a connu une forte hausse de **6 784 602 364 FCFA** en valeur absolue, sortant d'un déficit de **1 241 542 780 FCFA** en 2024 pour atteindre un excédent de **5 543 059 584 FCFA** en 2025.
- Résultat Net (RN): C'est la variation la plus significative du bilan. La société enregistre une perte de **1 280 672 780 FCFA** en 2024 à un bénéfice de **3 868 245 521 FCFA** en 2025. Ce redressement significatif suggère soit une amélioration drastique de la marge opérationnelle (maîtrise des coûts), soit un impact exceptionnel positif au titre des activités Hors Activités Ordinaires (HAO). Le retour à la rentabilité est solide, couvrant largement la perte de l'exercice précédent.
- Trésorerie Nette (TN) : Contrairement au résultat net, la trésorerie nette connaît une baisse importante de **88,8 %**, chutant de **1 631 738 592 FCFA** en 2024 à **181 933 912 F CFA** en 2025.

4.Zina Solaire SA

Sur la base des états financiers de l'entité Zina Solaire SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, les données financières pour les deux derniers exercices sont principalement :

Tableau 30: Indicateurs financiers de Zina Solaire (FCFA)

Libellés	Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'affaires	3 379 954 872	1 321 274 719
Valeur Ajoutée	2 687 663 880	1 458 657 691
Résultat d'Exploitation	1 652 617 087	997 562 191
Résultat net	672 160 800	251 852 474
Trésorerie net	5 030 344 318	2 176 115 319

Source : Etats financiers Zina Solaire, 2025

Commentaires :

- Chiffre d'affaires : Il est entièrement généré par l'activité de «Projet de centrale solaire».
- Valeur Ajoutée (VA) : une progression exceptionnelle de **84,26 %** témoigne d›une montée en puissance rapide de la centrale, reflétant une année pleine d›exploitation ou une optimisation significative de l›injection d›énergie solaire sur le réseau.
- Résultat d'Exploitation (RE) : avec une hausse solide de **65,67 %** la société confirme sa rentabilité. Bien que le RE croisse moins vite que la VA, l'opérateur dégage une marge d'exploitation très confortable, ce qui indique que l'augmentation de la richesse créée couvre largement les charges fixes et les dotations aux amortissements liées à l'investissement initial.
- Trésorerie : la variation de la trésorerie nette au cours de la période 2025 s'établit à **2 854 228 999 FCFA** en 2025.
- Résultat net : Le bénéfice de l'exercice 2025 **(672 160 800 FCFA**) est en progression par rapport à celui de 2024 **(251 852 474 FCFA**). Le bénéfice a progressé de **166,88 %** en 2025.

5.Société de Production d'Energie Solaire de Ouagadougou (SPES)

Les indicateurs financiers de la Société de Production d'Énergie Solaire de Ouagadougou (SPES) pour les exercices 2024 et 2025, tels que présentés dans son rapport de gestion :

Tableau 31: Indicateurs financiers de SPES Ouagadougou (FCFA)

Libellés	Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'affaires	2 601 913 728	2 434 489 536
Valeur Ajoutée	1 917 600 002	1 722 538 266
Résultat d'Exploitation	1 269 893 010	1 077 514 734
Résultat net	456 745 940	212 536 465
Trésorerie net	1 771 378 566	1 496 794 334

Source : Etats financiers SPES, 2025

Commentaires :

- Chiffre d'affaires (2025) : Il se décompose principalement en ventes d'électricité à la SONABEL **(2 396 730 096 FCFA**), en facturation d'Énergies Mises à Disposition **(166 553 454 FCFA**) et en produits accessoires **(38 630 178 F CFA**).
- Valeur Ajoutée (VA) : avec une progression de **11,32 %**, cette croissance s'explique par une augmentation de la production ou une optimisation des facteurs de production par rapport aux consommations intermédiaires.
- .Résultat d'Exploitation (RE) : en hausse de **17,85 %**, il a progressé que la valeur ajoutée. Cela témoigne d'une excellente maîtrise des charges d'exploitation fixes, permettant de transformer une plus grande part de la richesse créée en profit .
- Résultat net : l'exercice 2025 dégage un bénéfice de **456 745 940 FCFA**. Il est à noter que la société bénéficie d'une exonération d'impôt sur le résultat pour ses sept premières années de service.
- Trésorerie : la trésorerie net a progressé de **274 584 232 FCFA** entre 2024 et 2025. La trésorerie-passif, qui s'élevait à **40 220 FCFA** en 2024, est nulle pour l'exercice 2025.
- Affectation du résultat : la direction a proposé d'affecter l'intégralité du bénéfice de 2025 en «report à nouveau», portant les capitaux propres de la société à **709 492 022 FCFA**.

6.Tilé Energie SAS

Sur la base du rapport de gestion de la société Tilé Energie SAS pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, les données financières disponibles sont :

Tableau 32: Indicateurs financiers de Tilé Energie SAS

Indicateurs	Exercice 2024	Exercice 2025
Chiffre d'Affaires	2 387 508 768	1 720 752 576
Valeur Ajoutée	1 887 337 105	1 754 501 295
Résultat d'Exploitation	839 510 882	1 022 159 966
Résultat Net	- 983 330 460	- 878 045 461
Trésorerie Net	1 910 024 406	296 222 471

Source : Etats financiers TILE ENERGIE SAS, 2025

Commentaires :

- Chiffre d'Affaires : composé exclusivement des travaux et services vendus, il enregistre une croissance vigoureuse de **38,7 %**. Cette progression indique une montée en puissance de l'activité de TILE ENERGIE au cours de l'année 2025.
- Valeur Ajoutée (VA) : avec une progression de **7,57 %**, l'entreprise continue de générer de la valeur de manière croissante, ce qui indique une activité de production d'énergie solaire en progression.
- Résultat d'Exploitation (RE) : avec une baisse de **17,87 %**, le résultat d'exploitation est en repli. Cette tendance suggère une augmentation des charges d'exploitation (maintenance, personnel) ou des dotations aux amortissements plus importantes en 2025, qui ont absorbé une part plus large de la richesse créée.
- Résultat Net : Malgré la hausse de l'activité, la société demeure déficitaire. La perte nette s'est accentuée, passant de -878 millions FCFA en 2024 à -983 millions FCFA en 2025, bien que le chiffre d'affaires ait progressé de manière significative (passant de **1 720 752 576 FCFA** en 2024 à **2 387 508 768 FCFA** en 2025). Deux facteurs majeurs expliquent le déficit du résultat net en 2025. Il s'agit d'une part, du poids élevé des dotations aux amortissements et provisions qui s'élèvent à **2 854 906 038 FCFA** en 2025 et d'autre part, de la hausse considérable des charges de personnel qui sont passées de **17 303 237 FCFA** en 2024 à **839 510 882 FCFA** en 2025.
- Trésorerie : La trésorerie active a connu une amélioration notable, pour atteindre **1 910 024 406 FCFA** en 2025. Cette hausse des disponibilités contraste avec le résultat net déficitaire, ce qui peut traduire un renforcement des comptes courants d'associés ou une mobilisation de nouveaux financements externes durant l'exercice

7.Dédougou Solaire SA (ZANO)

Sur la base du compte de résultat de l'entité DEDOUGOU SOLAIRE SA (ZANO) pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, la synthèse des données financières se présente comme suit :

Tableau 33: Indicateurs financiers de DEDOUGOU SOLAIRE SA (FCFA)

Libellés	Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'affaires	2 021 100 000	1 413 633 312
Valeur Ajoutée	291 270 000	23 152 000
Résultat d'Exploitation	291 270 000	23 152 000
Résultat net	-180 731 961	163 197 508
Trésorerie net	3 317 762 000	12 631 000

Source : Etats financiers DEDOUGOU SOLAIRE SA, 2025

Commentaires :

- Chiffre d'Affaires (CA) : il progresse de **42,97 %**. Cette forte croissance indique une augmentation significative de la production d'énergie injectée sur le réseau ou une pleine année d'exploitation pour le site de Zano ;
- Valeur Ajoutée (VA) : la richesse créée par la centrale de Zano a été multipliée par plus de 12 en 2025. Cette dynamique est largement supérieure à la croissance du chiffre d›affaires (+**43 %**), ce qui indique une nette amélioration de la productivité du site ;
- Résultat d'Exploitation (RE) : avec une progression exceptionnelle de +**1 158,08 %**, le résultat d'exploitation s'explique par la forte hausse du chiffre d'affaires (+**43%**) combinée à une structure de charges opérationnelles qui semble rester fixe. L'entreprise dégage désormais une marge beaucoup plus robuste pour couvrir ses autres engagements ;
- Résultat net : malgré l'amélioration des performances opérationnelles, le résultat net bascule négativement en 2025. Cette dégradation, alors que le RE progresse, indique l'impact de charges importantes hors exploitation, très probablement des charges financières liées au remboursement de la dette d'investissement ;
- Trésorerie : elle connaît une explosion fulgurante. Ce niveau de liquidité très élevé par rapport au chiffre d'affaires indique un encaissement massif, potentiellement lié à un déblocage de financement, une levée de fonds ou un apurement de créances importantes.

8.AfricaRen (Kodeni)

Tableau 34: Indicateurs financiers de AFRICAREN (FCFA)

Libellés	Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'affaires	3 379 373 184	3 252 664 646
Valeur Ajoutée	2 318 551 391	-898 795 033
Résultat d'Exploitation	1 361 791 675	-1 855 554 749
Résultat net	86 628 925	-3 058 454 791
Trésorerie net	3 011 229 619	3 375 465 564

Source : Etats financiers AFRICAREN, 2025

Commentaires :

- Chiffre d'Affaires (CA) : avec une amélioration de **3,90 %**, est l'expression d'une amélioration de l'activité de AfrcaRen après une année antérieure difficile

- Valeur Ajoutée (VA) : l'entreprise à généré plus de 2,3 milliards FCFA de richesse brute. Cette performance indique sans doute une optimisation radicale des coûts d'exploitation et des consommations intermédiaires ;
- Résultat d'Exploitation (RE) : avec une progression de **173,39 %** (en valeur relative). AfricaRen renoue avec la rentabilité opérationnelle. Le passage d'un lourd déficit à un bénéfice d'exploitation de plus de 1,3 milliard FCFA démontre que l'outil industriel est désormais performant et couvre ses charges fixes ;
- Résultat net : avec un redressement de**102,83 %** (en valeur relative). La variation entre les deux exercices indique un signal fort d'une sortie de crise. Bien que le bénéfice net reste modeste par rapport au chiffre d'affaires, l'opérateur a réussi à stopper une baisse financière de l'année précédente ;
- Trésorerie : malgré une baisse de **10,79 %** de la trésorerie on remarque que le niveau de liquidité reste solide et corrélé directement aux ventes réalisées.

III.2.2. Performance globale du secteur

Le chiffre d'affaires cumulé des huit (08) opérateurs identifiés du secteur s'est établi à trois cent quarante-neuf milliards huit cent cinquante-quatre millions trois cent soixante-onze mille trois cent soixante-seize **(349 854 371 376) FCFA** en 2025, contre trois cent cinq milliards quatre cent trente-neuf millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent trente-sept **(305 439 954 637) FCFA** en 2024, soit une augmentation globale de **14,63 %** dans le secteur, due essentiellement à la hausse du chiffre d'affaires de la SONABEL en valeur absolue.

La valeur ajoutée cumulée des opérateurs, est passée de quatre-vingt-cinq milliards cent un millions quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-six **(85 101 483 436) FCFA** en 2024 à quatre-vingt-treize milliards six cent quarante-cinq millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatre **(93 645 443 484) FCFA** en 2025, soit une hausse de **10,04%** par rapport à l'année dernière.

Les comptes des opérateurs de l'électricité ont enregistré un résultat d'exploitation global, de vingt-cinq milliards trois cent dix-neuf millions trois cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre **(25 319 378 584) FCFA** en 2025, contre seize milliards six cent cinquante-un millions sept cent cinquante mille huit cent cinquante-trois **(16 651 750 853) FCFA**, soit une hausse de **52,05%**. Cette augmentation s'explique essentiellement par les évolutions positives des chiffres d'affaires de Zina Solar, de Qair Zano, de Tilé Solar et de la SONABEL.

Malgré la situation nationale difficile marquée par les défis sécuritaires, le résultat net cumulé des opérateurs s'est accru de **75 %**, passant de sept milliards cent soixante-cinq millions dix-neuf mille trente-six **(7 165 019 036) FCFA** en 2024 à douze milliards cinq cent quarante-un millions neuf cent cinquante-trois mille huit cent deux **(12 541 953 802) FCFA** en 2025.

La situation des indicateurs financiers pour l'ensemble des opérateurs est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 35: Indicateurs financiers du secteur

Opérateurs	Chiffre d'affaire (FCFA)		Valeur ajoutée (Mds FCFA)		Résultat d'exploitation (Mds FCFA)		Résultat net (Mds FCFA)		Trésorerie net (Mds FCFA)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
SONABEL	285 047 744 001	325 882 106 080	75 640 643 938	78 708 185 466	16 773 687 006	14 210 460 806	12 080 342 671	8 442 700 056	57 026 609 602	45 791 014 614
ESSAKANE SOLAR	2 296 684 522	2 217 462 709	1 606 971 364	1 698 782 083	-145 227 515	150 775 540	-325 737 050	179 534 981	862 591 574	1 284 076 611
FIESS	7 826 002 787	8 111 660 573	3 793 813 915	4 136 053 557	-1 241 542 780	5 543 059 584	-1 280 672 780	3 868 245 521	1 631 738 592	181 933 912
ZINA SOLAR	1 321 274 719	3 379 954 872	1 458 657 691	2 687 663 880	997 562 191	1 652 617 087	251 852 474	672 160 800	2 176 115 319	5 030 344 318
SPES SOLAR	2 434 489 536	2 601 913 728	1 722 538 266	1 917 600 002	1 077 514 734	1 269 893 010	212 536 465	456 746 940	1 496 794 334	1 771 378 866
TILE SOLAR	1 720 752 576	2 387 508 768	1 754 501 295	1 887 337 105	1 022 159 966	839 510 882	-878 045 461	-983 330 460	296 222 471	1 910 024 406
QAIR ZANO	1 413 633 312	2 021 100 000	23 152 000	291 270 000	23 152 000	291 270 000	163 197 508	-180 731 961	12 631 000	3 317 762 000
AfricaRen(-kodeni)	3 375 465 564	3 011 990 078	-898 795 033	2 318 551 391	-1 855 554 749	1 361 791 675	-3 058 454 791	86 628 925	3 375 465 564	3 011 229 619
Total	305 439 954 637	349 854 371 376	85 101 483 436	93 645 443 484	16 651 750 853	25 319 378 584	7 165 019 036	12 541 953 802	66 878 168 456	62 297 764 046

Source : ARSE, 2025

DIFFICULTÉS / RECOMMANDATIONS

Les principales difficultés rencontrées en 2025 dans la mise en œuvre des activités de l'ARSE sont les suivantes :

- une indisponibilité des données auprès de certains opérateurs ;
- des insuffisances relevées dans la mise en œuvre de la loi 014-2017 et le décret 2020-0278 régissant le fonctionnement de l'ARSE et d'autres textes liés au secteur ;
- le déséquilibre économique de certains opérateurs ;
- une faiblesse de l'organisation de l'électrification rurale et des capacités de ses acteurs.

Au regard des difficultés constatées, l'ARSE recommande la relecture de la loi 014-2017 et ses textes ,d'application.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE IV

SIGLES ET ABREVIATIONS V

LISTE DES TABLEAUX VI

LISTE DES GRAPHIQUES VII

MESSAGE DU PRESIDENT VIII

CHAPITRE I : LE REGULATEUR ET SON ENVIRONNEMENT 14

I.ORIENTATIONS STRATEGIQUES, CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'ENERGIE 14

I.1 .POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE NATIONALE 14

I.2.CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SECTEUR 15

II.L'ARSE : HISTORIQUE, ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET CADRE STRATÉGIQUE D'INTERVENTION 17

II.1.HISTORIQUE 17
II.2.ORGANISATION INSTITUTIONNELLE 18
II.3.CADRE STRATÉGIQUE D'INTERVENTION 19

CHAPITRE II : REALISATIONS ET PERFORMANCES OPERATIONNELLES 22

I.RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL 22

I.1.AMÉLIORATION DU CADRE LÉGISLATIF ET REGLEMENTAIRE 22
I.2.PROTECTION DES CONSOMMATEURS 24
I.3.COOPERATION ET PARTENARIAT 24

II.RENFORCEMENT DE LA REGULATION TECHNIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE 26

II.1.AMÉLIORATION DE LA REGULATION TECHNIQUE 26
II.2.AMÉLIORATION DE LA REGULATION TARIFAIRE 33

III.RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DU DISPOSITIF DE PILOTAGE 36

III.1.RENFORCEMENT DU MANAGEMENT STRATÉGIQUE 36
III.2.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES 42

CHAPITRE III : ETAT DU SECTEUR DE L'ENERGIE 49

I.DIMENSION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE 50

I.1.EVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL 50
I.2.PERSPECTIVES 50

II.DIMENSION TECHNIQUE 51

II.1.DONNEES GLOBALES DU SECTEUR 51
II.2.INDICATEURS DE QUALITÉ 53
II.3.INFRASTRUCTURE ET INVESTISSEMENT 54

III.DIMENSION ÉCONOMIQUE ET TARIFAIRE 54

III.1.ETAT DES TARIFS DU SECTEUR 54
III.2.SITUATION FINANCIERE 54

DIFFICULTÉS / RECOMMANDATIONS 63

TABLE DES MATIERES 64

ANNEXES 65



ANNEXES

ANNEXE I : Décision portant adoption du rapport d'activités 2025

AUTORITE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ENERGIE

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

2026-012

DECISION N°..... /ARSE/CR
portant adoption du Rapport d'activités 2025
de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie

Le Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie

Vu la Loi n° 014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso ;

Vu le Décret n°2020-0278/PRES/PM/ME/MECIA/MINEFID du 16 AVRIL 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie et son modificatif le décret N°2020-1051/ PRES/PM/ MINEFID/ME/MCIA du 31 décembre 2020 ;

Vu le Décret n°2022-0728/PRES-TRANS/PM/MEEEA du 05 septembre 2022 portant nomination des membres permanents du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie ;

Vu le Décret n°2022-744/PRES-TRANS du 08 septembre 2022 portant nomination du Président du Conseil de régulation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie ;

Vu la Décision N° 2022-014/ARSE/CR du 16 décembre 2022 portant statut du personnel de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie ;

Vu la Décision N°2024-040/ARSE/CR du 27 décembre 2024 portant organigramme de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie ;

DECIDE

Article 1 : Il est adopté le rapport d'activités 2025 de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie tel qu'il est annexé à la présente décision.

Article 2 Le Secrétaire général de l'ARSE est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Annexe : (01)
- *rapport d'activités 2025.*

Ouagadougou, le 30 JUIN 2026

Le Président

Dr Jean-Baptiste KY
Ingénieur en énergie
Membre permanent
Président

Sidbéwindé Ahmed Yachine OUEDRAOGO
Economiste
Membre permanent

Léonard SANON
Juriste
Membre permanent

ANNEXE II : *Synthèse du rapport de performance du PTA 2025*

Axes/Objectifs stratégiques	Activités	Taux d'exécution Physique	Coût estimatif	Coût effectif	Taux d'exécution financière
AXE 1 : RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	7	100%	53 957 000	43 353 000	80,35%
Objectif stratégique 1 : Assurer le développement institutionnel	2	100%	28 000 000	26 295 000	93,91%
Objectif stratégique 2 : Améliorer le cadre législatif et règlementaire	5	100%	25 957 000	17 058 000	65,72%
AXE 2 : RENFORCEMENT DE LA REGULATION TECHNIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SECTEUR DE L'ENERGIE	6	91,67%	92 500 000	65 657 000	70,98%
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer la régulation technique	3	**91,67%**	37 500 000	11 659 000	31,09%
Objectif stratégique 2.2 : Améliorer la régulation tarifaire	3	91,67%	55 000 000	53 998 000	98,18%
AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DU DISPOSITIF DE PILOTAGE	36	96,83%	391 957 000	291 926850	74,48%
Objectif stratégique 3.1 : Renforcer le management stratégique et opérationnel	21	100%	112 700 000	90 444 500	80,25%
Objectif stratégique 3.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	15	92,40%	279 257 000	201 482 350	80,25%
Total	**49**	**96,65%**	**538 414 000**	**400 936 850**	**74,47%**

ANNEXE III : Synthèse du rapport d'exécution du budget 2025

Libellés	Prévisions Révisées (A)	Réalisations (B)	Taux d'exécution (B/A)
RECETTE	**1 996 613 343**	**1 931 648 875**	**96, 75**
Subvention Etat	390 062 000	390 062 000	100
Redevance énergétique	1 606 551 343	1 541 586 875	95,96
DÉPENSES	**1 996 613 343**	**1 559 465 260**	**78**
Dépenses de fonctionnement	985 149 150	773 937 129	79
Dépenses d'investissement	362 870 314	239 912 307	66
Charges de Personnel	648 593 778	539 463 063	83

ANNEXE IV : Album photo 2025



A Koupéla, l'activité de sensibilisation sur le règlement de service de la SONABEL a connu également une mobilisation de



Des consommateurs fortement mobilisés à Kabèga autour d'une activité de sensibilisation organisée par l'ARSE sur le règlement de service des opérateurs



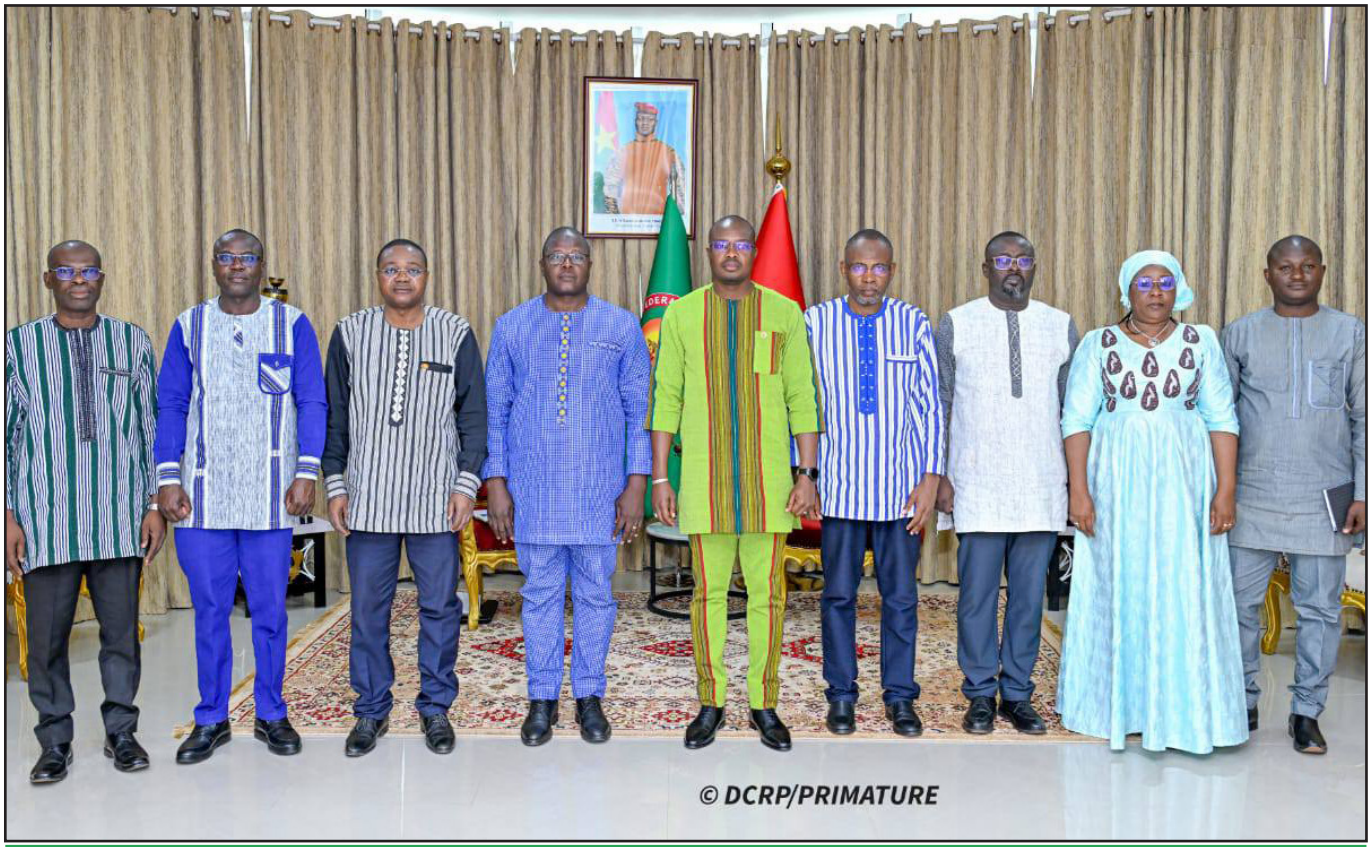
des représentants de l'ARSE, des délégations spéciales régionales et communales



Le Président de l'ARSE, Dr Jean-Baptiste Ky, s'adressant à la presse à l'issue de l'audience avec le Premier ministre



Le présidium avec le Président de l'ARSE, Dr Jean-Baptiste KY (au milieu) à l'ouverture du panel



Le rapport 2024 met en lumière une progression significative de la production privée d'électricité



Le Secrétaire Général de l'ARSE, Kalifa Romuald DAO (à droite) a ouvert l'atelier. A gauche, le Directeur des Services t



Les opérateurs du secteur mobilisés pour une régulation plus efficace



Les opérateurs du secteur ont salué l'initiative de l'ARSE



Les panélistes ont échangé sur la protection des consommateurs



Les responsables de la COOPEL de Koupéla ont échangé directement avec les usagers sur lez règlement de services



Les participants se sont appropriés le manuel de procédures de contrôle de l'ARSE



Une photo de famille des participants à l'issue du panel



Une photo de famille à l'ouverture des travaux

ARSE

AUTORITÉ DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Arrondissement n°5 - secteur n°24 (ZAD)
Rue Georges OUEDRAOGO dit le Gandaogo national
10 BP 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso

(+226) 25 41 20 38 infos@arse.bf www.arse.bf

@Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie

CONCEPTION ET IMPRESSION:
RASHCOM 25 41 06 03 / 67 47 47 47